

REUNION DU LUNDI 9 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le 9 janvier à 10 heures 15 dans la salle des délibérations du Conseil régional des Hauts-de-France située 11 mail Albert 1^{er} à Amiens, sous la présidence de M. Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil départemental.

SECRETARE DE SEANCE : Mme Valérie DEVAUX.

ETAIENT PRESENTS : M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI-POLLEUX, M. Laurent BEUVAIN, M. Arnaud BIHET, M. Jean-Michel BOUCHY, M. Pascal BOHIN, M. Christophe BOULOGNE, Mme Virginie CARON-DECROIX, Mme Sabine CARTON, Mme Zohra DARRAS, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, Mme Margaux DELETRE, M. Bertrand DEMOUY, M. Frédéric DEMULE, M. Guillaume DUFLOT, Mme Esra ERCAN, Mme Dolorès ESTEBAN, Mme Monique EVRARD, M. Frédéric FAUVET, Mme France FONGUEUSE, Mme Josiane HEROUART, M. Claude HERTAULT, Mme Christelle HIVER, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Olivier JARDE, Mme Valérie KUMM, M. Jannick LEFEUVRE, Mme Brigitte LHOMME, M. René LOGNON, Mme Françoise RAGUENEAU, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Jocelyne MARTIN, M. Emmanuel NOIRET, M. Jean-Louis PIOT, Mme Guillemette QUIQUEMPOIS, M. Jean-Claude RENAUX, Mme Guislaine SIRE, M. Laurent SOMON, M. Jean-Jacques STOTER, Mme Nathalie TEMMERMANN, M. Angelo TONOLLI, Mme Julie VAST.

EXCUSE : M. Wilfried LARCHER.

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président salue les membres de l'Assemblée et les conseillers départementaux ou généraux honoraires présents dans l'assistance, et en particulier l'ancien Président M. MANABLE. Il salue également la présence de représentants des pouvoirs publics, ainsi que l'administration départementale.

Il remercie M. le Président du Conseil Régional et ses personnels techniques pour la mise à disposition aux élus départementaux de l'hémicycle de la Région et en confirme, par ailleurs, le caractère gracieux.

Il annonce la présence de Monsieur FILLON, de la société Ubiquis, chargé de la rédaction des procès-verbaux des séances publiques. Il souligne à cet égard que de nombreuses assemblées départementales ou régionales ont déjà fait le choix de confier cette mission à un prestataire extérieur.

M. le Président précise que plusieurs documents ont été déposés sur table et appelle plus particulièrement l'attention des membres de l'Assemblée sur l'information qui est portée à leur connaissance en application de l'article L. 3123-19.2 du Code général des collectivités territoriales, à savoir l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par les conseillers départementaux au titre de l'année 2022.

M. le Président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : Mme CARON-DECROIX pour lui-même, M. LARCHER pour Mme HEROUART et Mme DEVAUX pour M. JARDE.

Il est procédé au vote à main levée du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2022, affiché à l'entrée de la salle, qui est adopté à l'unanimité.

M. le Président évoque la disparition récente et le souvenir de M. Jean BOITEL, une minute de silence est observée en sa mémoire.

M. le Président prononce son discours d'ouverture.

(L'intégralité de l'intervention de M. le Président figure en annexe au présent procès-verbal.)

Les présidents de groupe donnent ensuite lecture de leurs discours respectifs.

(L'intégralité des interventions des présidents de groupe figure en annexe au présent procès-verbal : M. FAUVET, qui s'associe en préliminaire à l'hommage rendu à M. Jean BOITEL, pour le groupe « La Somme en commun » ; M. TONOLLI puis Mme ERCAN pour le groupe « Avenir solidaire et durable » ; M. BEUVAIN pour le groupe « Gauche démocrate républicaine » ; Mme DELETRE pour le groupe « Unis pour la Somme » ; M. DUFLOT pour le groupe « Somme Droite, Centre et Indépendants »).

Souhaitant revenir sur certains propos précédemment tenus et jugés inexacts, M. le Président s'adresse tout d'abord à M. FAUVET et l'invite à prendre connaissance des rapports ou des débats en commissions afin de ne pas « dire tout et son contraire ».

S'agissant des propos tenus au sujet du Bus pour l'emploi, il confirme que la décision de mettre un terme à cette expérimentation a été prise après discussion en commission au regard du bilan qui a mis en évidence la non-efficacité du dispositif. Il ajoute que les crédits initialement dédiés à ce dernier sont donc affectés au RSA et aux publics prioritaires.

Réfutant les accusations formulées par M. FAUVET à l'encontre de la majorité, M. le Président souligne que dans les territoires concernés par l'expérimentation portant sur le RSA, 100 % des nouveaux bénéficiaires du RSA en bénéficieront, ce qui démontre clairement le caractère obligatoire du dispositif.

Par ailleurs, M. le Président précise avoir demandé aux services de réfléchir au contenu de l'engagement réciproque qui liera les bénéficiaires du RSA et le Département. Il rappelle que certaines personnes ont perçu le RMI, puis le RSA, depuis 1988 jusqu'à ce jour, et sont donc bénéficiaires du dispositif depuis 35 ans sans interruption. Ce constat est, selon M. le Président, la preuve de l'échec de ce dispositif. Dans ce contexte, l'expérimentation du RSA conditionnel se justifie et M. le Président témoigne de l'approbation des concitoyens qu'il rencontre et qui reconnaissent la nécessité d'accompagner vers le monde du travail ceux qui en sont exclus. En effet, cet objectif est, selon lui, compris de tous ceux qui se lèvent tôt pour aller travailler, parfois dans le cadre de métiers pénibles, et qui perçoivent un salaire modeste.

A cet égard, M. le Président constate les positions dogmatiques adoptées sur le sujet, censées marquer la droite ou la gauche, alors que la situation actuelle met en évidence une société qui se porte mal. S'adressant à M. BEUVAIN, il affirme plaider également en faveur d'une augmentation substantielle du salaire minimum et souligne avoir exprimé cette position auprès de M. le Haut-commissaire à l'emploi à qui il a indiqué que celles et ceux qui ont les métiers les plus pénibles doivent être mieux rémunérés.

S'agissant du Contrat de Plan Etat-Région, M. le Président rappelle qu'il a été autorisé à le signer à l'occasion de la session du compte administratif et du budget supplémentaire 2022 et qu'il avait été précisé que le volet mobilité n'y figurait pas encore. Il informe les membres de l'Assemblée qu'il se rend l'après-midi même à Lille pour porter à nouveau les attentes du Département sur ce sujet.

Concernant les rendez-vous qui peuvent être pris auprès de la Maison des Adolescents et s'adressant à M. FAUVET ayant évoqué un délai d'attente de 3 mois, M. le Président réfute énergiquement cette information et précise que seules les consultations avec les psychiatres souffrent d'un important délai d'attente du fait d'un manque de médecins dans cette spécialité. Remarquant que cette information a déjà été communiquée à l'élu, M. le Président s'indigne que celui-ci persiste à diffuser publiquement des informations erronées.

Par ailleurs, s'adressant aux élus qui soutiennent que la majorité n'a pas honoré ses engagements, M. le Président rappelle que ces derniers ont été pris pour la durée d'une mandature, c'est-à-dire sept ans, alors que l'Assemblée a été élue il y a un an et demi seulement. Il rappelle les nombreux engagements déjà concrétisés, tels le Printemps du Département, l'intégration d'une centaine d'apprentis et de dizaines de stagiaires, le développement de l'habitat inclusif ou encore la sécurisation des traverses de villes et villages.

Face à une vision jugée partielle de certains élus d'opposition, M. le Président exprime son agacement et souligne les moyens considérables que le Département consacre également à l'autonomie. Réfutant la présentation faite par M. TONOLLI qui affirme que seuls 800 000 euros y auraient été affectés, il fait référence au rapport dédié qui mentionne 6 millions d'euros en fonctionnement et 3,6 millions d'euros en investissement, ce qui démontre, selon lui, le volontarisme de la majorité. M. le Président rappelle en outre que 20 millions d'euros supplémentaires annuels ont été consacrés à la mission enfance de l'enfance en deux ans et demi et que les mesures en faveur de l'APA et de la PCH, ou encore l'augmentation des budgets du sport et de la culture, sont autant de preuves de l'action volontariste de la majorité.

M. le Président souligne les décisions budgétaires courageuses de la mandature précédente prises en matière budgétaire qui permettent au Département de conduire aujourd'hui des politiques publiques ambitieuses. Il confirme que le paiement des salaires des fonctionnaires de la collectivité et les augmentations de l'APA, de la PCH et du RSA constituent des obligations absolues du Département qui nécessitent, pour pouvoir être assumées, de cesser le soutien à certains projets. M. le Président rappelle également les actions ambitieuses conduites du Département pour la rénovation des équipements sportifs pour lesquels 9 millions d'euros ont été dépensés, représentant 141 projets, alors que l'enveloppe initiale prévoyait 4 millions d'euros d'ici la fin d'année 2024. Il mentionne également que l'action du Département en faveur de l'éclairage public aura mobilisé 11 à 12 millions d'euros, alors que seuls 2 millions d'euros avaient été initialement prévus, action pour laquelle il reçoit de nombreux témoignages de satisfaction de la part des maires. M. le Président souligne l'importance de ces accompagnements qui permettent de soutenir l'emploi de proximité et répondent ainsi à un objectif prioritaire du Département.

En réponse au reproche qui lui est adressé de ne pas tenir compte des propositions de l'opposition exprimées en commission, M. le Président objecte qu'il appartient à la majorité de décider ce qu'il est possible de réaliser à un moment donné, ce qui n'est pas de nature à remettre en cause sa capacité d'ouverture.

En réponse à Mme ERCAN, il confirme, comme précédemment annoncé en commission, que le retard pris dans la réalisation du projet de solarisation des bâtiments départementaux est consécutif au changement de prestataire décidé afin de ne pas y installer des panneaux photovoltaïques de fabrication chinoise.

En réponse à M. BEUVAIN énumérant les actions d'un certain nombre de présidents de la République, M. le Président réplique que sous le mandat de M. Hollande, la dotation globale de fonction (DGF) perçue par le Département s'élevait à 117 millions d'euros en 2013 et à 89,3 millions d'euros en 2017, et constate que cette tendance à la baisse a été stoppée après 2017. Sur ce sujet, M. le Président se déclare également disposé à porter auprès du Gouvernement une demande d'indexation de la DGF sur l'inflation. Il rappelle à M. BEUVAIN, que M. HOLLANDE avait également remis en question l'existence des Départements, projet contre lequel le Parti Communiste ne s'était alors pas élevé.

Quant à l'expérimentation portant sur l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, M. le Président réfute l'argument consistant à y voir une forme de travail forcé et réaffirme l'objectif de ce projet qui est de rapprocher du travail les personnes qui en sont éloignées. Face au soutien populaire dont bénéficie ce projet, qu'il a pu constater lors de ses déplacements, M. le Président suggère aux élus de l'opposition d'adopter une attitude constructive notamment en participant aux discussions sur ce sujet.

Enfin, M. le Président annonce son absence au cours de l'après-midi, la présidence étant donc confiée à la 1^{ère} Vice-présidente. Il souligne qu'il sera démontré au cours de ces 3 jours de session que le budget présenté est un budget marqué par des actions volontaristes, et non un budget s'inscrivant exclusivement dans le contexte d'inflation.

En sa qualité de secrétaire de séance, Mme DEVAUX annonce le dépôt de six amendements, trois motions et un vœu par les groupes « Avenir solidaire et durable », « La Somme en commun » et « Gauche démocrate républicaine ».

M. le Président appelle, par ailleurs, l'attention des membres de l'Assemblée sur le document relatif aux risques de conflits d'intérêts élaboré par la Direction des Affaires juridiques et porté à leur connaissance, et les invite à s'y reporter lors des votes des rapports.

(La séance suspendue à 12 heures 20 reprend à 15 heures.)

PRESIDENTE : Mme Christelle HIVER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Valérie DEVAUX

ETAIENT PRESENTS : M. Franck BEUVARLET, Mme Catherine BENEDINI-POLLEUX, M. Laurent BEUVAIN, M. Arnaud BIHET, M. Pascal BOHIN, M. Jean-Michel BOUCHY, M. Christophe BOULOGNE, Mme Virginie CARON-DECROIX, Mme Sabine CARTON, Mme Zohra DARRAS, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, Mme Margaux DELETRE, M. Bertrand DEMOUY, M. Frédéric DEMULE, Mme Esra ERCAN, Mme Dolorès ESTEBAN, Mme Monique EVRARD, M. Frédéric FAUVET, Mme France FONGUEUSE, Mme Josiane HEROUART, M. Claude HERTAULT, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Olivier JARDE, Mme Valérie KUMM, M. Jannick LEFEUVRE, Mme Brigitte LHOMME, M. René LOGNON, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Jocelyne MARTIN, M. Emmanuel NOIRET, M. Jean-Louis PIOT, Mme Guillemette QUIQUEMPOIS, Mme Françoise RAGUENEAU, M. Jean-Claude RENAUX, Mme Guislaine SIRE, M. Laurent SOMON, M. Jean-Jacques STOTER, Mme Nathalie TEMMERMANN, M. Angelo TONOLLI, Mme Julie VAST

EXCUSES : M. Guillaume DUFLOT, M. Stéphane HAUSSOULIER, M. Wilfried LARCHER

Mme HIVER donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. LARCHER pour Mme HEROUART ; M. de JENLIS pour Mme DEVAUX.

Evoquant le document relatif au récapitulatif annuel des indemnités perçues par les conseillers départementaux reçu le matin, M. FAUVET s'enquiert de la règle applicable en la matière.

Mme HIVER précise que le récapitulatif annuel a été élaboré conformément à la réglementation qui prévoit la présentation des indemnités correspondant aux mandats exercés en représentation du Département. Elle lui propose d'en discuter ultérieurement s'il souhaite plus de précisions.

23.1.1 – SITUATION DE LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE – Mme Valérie DEVAUX, rapporteure, prise d'acte.

Mme DEVAUX présente les propositions du rapport examiné.

M. STOTER salue le bilan retracé dans le rapport examiné, notamment en ce qui concerne le verdissement de la flotte légère de la collectivité et souligne que les propositions de l'opposition au travers de ses vœux, amendements et motions s'inscrivent dans l'esprit de ce rapport. Tel est le cas, explique-t-il, s'agissant de la demande d'application du décret sur le télétravail afin d'accompagner les agents de la collectivité qui en bénéficient. Il confirme que l'opposition se montre d'autant plus favorable à l'étude pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments administratifs qu'elle encourage le Département à renforcer son accompagnement en faveur des collectivités souhaitant produire de l'énergie électrique à partir de tels panneaux. M. STOTER assure donc que les vœux de l'opposition s'inscrivent dans la continuité des efforts consentis par la collectivité en matière de développement durable et que l'opposition sollicite une accentuation des actions en ce domaine. Enfin, il s'enquiert du bilan carbone de la collectivité et précise qu'il prendra acte de ce rapport.

Mme HIVER remercie M. STOTER d'avoir rappelé les efforts de la collectivité en matière de verdissement de sa flotte, lesquels dépassent largement les objectifs fixés par la loi. Concernant le décret sur le télétravail, les tenants et aboutissants seront évoqués dans le cadre de la motion afférente. Enfin, le bilan carbone de la collectivité doit être réalisé tous les trois ans conformément à la réglementation ; il sera donc élaboré en 2023.

L'Assemblée prend acte de la présentation de la « Situation de la collectivité en matière de développement durable ».

23.1.3 – PILOTAGE ET MOYENS (MISSION 1 ET 2) – Mme Christelle HIVER, rapporteure, conclusions adoptées

Mme HIVER présente les propositions du rapport examiné.

M. FAUVET fait part de son appréciation plutôt positive sur l'exécution d'un certain nombre de politiques ou de dispositifs présentés dans le rapport, mais regrette que plusieurs préoccupations portant notamment sur l'indemnisation du télétravail et le budget participatif n'y aient pas été traduites. Néanmoins, M. FAUVET annonce que son groupe ne s'opposera pas à ce rapport.

Mme de WAZIERS fait état de 146 dossiers déposés pour le deuxième budget participatif, à comparer aux 132 dossiers de l'édition précédente, et précise qu'un comité de pilotage se réunira le jeudi suivant.

M. STOTER souligne l'importance des actions prévues dans le cadre de ce rapport. Il relève, avec amusement, le renforcement des partenariats grâce à la mobilisation des crédits prévus dans le futur contrat de plan Etat-Région alors que son contenu demeure, à ce jour, inconnu.

Par ailleurs, en matière de communication, M. STOTER se réjouit du retour à une stratégie visant à montrer aux Samariennes et aux Samariens que le Département agit à leurs côtés au quotidien. Il note toutefois qu'il demeure parfois difficile d'identifier le coût précis de certaines opérations de communication, mais témoigne de sa confiance dans le bon usage de cette ligne budgétaire.

En ce qui concerne la formation des agents de la collectivité, M. STOTER suggère de faire appel en premier lieu au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) pour la mise en œuvre du plan de formation ambitieux présenté dans ce rapport et reconnaît que des formations internes constituent également un excellent vecteur des messages à transmettre aux agents.

Enfin, puisqu'il est demandé d'autoriser le Président à désigner la personne qui exercera la fonction de médiateur départemental, M. STOTER sollicite la communication du nom de la personne retenue ou des candidats potentiels.

Mme. HIVER annonce que M. Serge ZACHAREWICZ sera le futur médiateur départemental et précise qu'il était précédemment directeur général des services de la Communauté de communes Somme Sud-Ouest (CC2SO), et est reconnu pour son professionnalisme et son expertise.

S'agissant du plan de formation, Mme HIVER souligne, tout d'abord, qu'il est en cohérence avec les attentes des services et des agents et confirme qu'il sera décliné en priorité par le CNFPT, d'autres prestataires externes étant, par ailleurs, susceptibles d'intervenir. Elle précise qu'il existe également un dispositif de formation interne animé par des agents experts dans leur domaine et volontaires. En conclusion, elle indique qu'il est attendu du CNFPT un retour sur investissement à la hauteur de la contribution versée, en hausse.

En réponse à la remarque de M. STOTER sur la communication départementale, Mme HIVER souligne que chaque commission permanente est l'occasion de constater que le budget consacré à la communication est bien affecté et bien utilisé.

M. BEUVAIN rappelle que lors du débat d'orientation budgétaire, son groupe avait sollicité de la collectivité qu'elle se conforme aux dispositions du Code général des collectivités territoriales qui impose que les moyens accordés aux élus, tels l'attribution d'un véhicule ou l'occupation de l'hôtel Gédéon de Forceville, fasse l'objet d'une délibération. En l'occurrence, M. BEUVAIN note la proposition d'une décision au sujet des véhicules, dont les

bénéficiaires ne sont pas identifiés. Il sollicite donc une réponse sur ce point et réitère sa demande de délibération concernant l'occupation de l'hôtel Gédéon de Forceville.

En réponse, Mme HIVER précise que l'attribution de véhicules n'est pas nominative mais est décidée au regard des fonctions pouvant bénéficier d'un véhicule, ce qui explique qu'en l'occurrence, conformément à la réglementation, la proposition de délibération vise l'équipe de direction générale, à savoir DGS et DGA, ainsi que le directeur de cabinet.

Evoquant la formation suivie par les conseillers départementaux dans le cadre de la fresque sur le climat, M. STOTER souhaiterait qu'une sensibilisation similaire soit organisée auprès des agents départementaux afin qu'ils soient eux aussi invités à réfléchir aux actions à mener au quotidien pour lutter contre le réchauffement climatique. Il évoque, là aussi, la possibilité pour le Département de disposer de formateurs internes qui diffuseraient le message de la transition écologique, selon lui, indispensable à partager.

Mme HIVER assure que la transition écologique est une préoccupation de tous et annonce qu'une conférence sur cette thématique est d'ores et déjà prévue le 27 janvier prochain, à destination de l'ensemble de l'encadrement. Elle ajoute qu'une campagne sur les écogestes est, par ailleurs, actuellement diffusée dans les bâtiments et services du Département.

M. BEUVAIN précise que sa question sur l'attribution des véhicules ciblait uniquement l'utilisation d'un véhicule par un élu.

Mme HIVER rappelle que les textes distinguent les véhicules de fonction, pour lesquels une délibération est obligatoire, et les véhicules de service, dont l'utilisation obéit à des règles différentes et souligne que le Département respecte l'obligation réglementaire dans la délibération qui est présentée.

Mme HIVER donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. DUFLOT pour Mme FONGUEUSE ; M. HAUSSOULIER pour elle-même.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

23.1.4 – BUDGET ANNEXE – ACTIONS SOCIALES EN FAVEUR DU PERSONNEL DÉPARTEMENTAL (MISSION 1) – Mme Christelle HIVER, rapporteure, conclusions adoptées

Mme HIVER présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité :

VOTES : Pour : 46

Contre :0

Abstention :0

23.1.5 – SECURITE (MISSION 9) – M. Frédéric DEMULE, rapporteur, conclusions adoptées

M. DEMULE présente les propositions du rapport examiné.

M. STOTER salue l'augmentation de la contribution départementale d'un million d'euros au budget du SDIS pour lui permettre de continuer à intervenir auprès des victimes et contre les feux de champs ou de récolte, en recrudescence. Il annonce qu'il ne réclamera pas de nouvelle augmentation du budget du SDIS, mais se réserve la possibilité de porter une telle demande dans le cadre du budget supplémentaire compte tenu des évolutions qui seront constatées dans le département.

Mme HIVER donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. FAUVET pour Mme DARRAS ; Mme SIRE pour Mme EVRARD.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention :0

23.1.6 – MOTION – UNE INDEMNISATION DE TELETRAVAIL DES AGENTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME – Mme Esra ERCAN, rapporteure, motion rejetée

Mme ERCAN présente la motion déposée par les groupes « Avenir solidaire et durable », « La Somme en commun » et « Gauche démocrate républicaine », intitulée « Une indemnisation de télétravail des agents du Conseil départemental de la Somme ».

Elle souligne avoir été alertée par des agents du Département sur le sujet et rappelle que le montant du « forfait télétravail » a été fixé récemment à 2,88 euros par jour dans la limite de 253 euros par an, et doit permettre d'indemniser les agents face aux coûts induits par le télétravail.

Mme HIVER rappelle à quel point le Département a été précurseur en matière de télétravail, puisque ce mode d'organisation est en place dans la collectivité depuis plus de sept ans et a été renforcé pendant la crise sanitaire. Elle précise qu'au sein de l'administration un certain nombre de textes applicables au télétravail ont été élaborés avec les organisations syndicales et mentionne à cet égard l'existence du règlement du télétravail. Enfin, elle rappelle qu'un bilan sur le télétravail au sein de l'administration départementale est présenté chaque année.

Compte tenu de ces éléments, elle souligne qu'il s'agit d'un sujet régulièrement évoqué avec les représentants du personnel qui n'ont émis aucune revendication pour mettre en place le forfait proposé. Par ailleurs, elle ajoute que ce dernier demeure facultatif pour les collectivités. Par respect envers les représentants du personnel avec lesquels un calendrier social et des thématiques de travail sont définis chaque année, Mme HIVER sollicite donc le retrait de la motion. Elle rappelle également les économies générées pour les télétravailleurs, grâce à ce mode d'organisation, notamment en matière de frais de transport. Enfin, elle précise que les agents qui télétravaillent ont la possibilité, au titre des frais réels, de déduire de leur déclaration de revenus, 2,5 euros par jour au titre du télétravail.

Mme ERCAN relève que ce forfait est plafonné à 253 euros par an et ne fait donc pas peser une contrainte forte sur la collectivité. Elle confirme le maintien de la motion dans la mesure où l'indemnisation sollicitée doit être décidée par l'organe délibérant. Mme ERCAN déplore enfin que celle-ci n'ait pas été mise en place avant janvier 2023.

Mme HIVER souligne que la collectivité n'hésite pas à mettre en place un dispositif, même facultatif, lorsqu'il est demandé par les agents et par les représentants du personnel, comme ceci fut récemment le cas s'agissant de la prime Ségur. A l'inverse, elle exclut la mise en place d'une indemnisation non évoquée à ce jour par les agents et les organisations syndicales qui les représentent.

Tout en reconnaissant la valeur du dialogue social, M. STOTER estime que son respect ne doit pas conduire au désintérêt des élus vis-à-vis des textes qui concernent les agents et qu'ils souhaiteraient voir appliqués en leur faveur.

Mme HIVER note que le décret instaurant cette faculté d'indemnisation est entré en vigueur il y a un plus d'un an et demi, période au cours de laquelle les organisations syndicales avaient la possibilité d'en solliciter l'application si elles le souhaitaient. Elle répète que tel n'a pas été le cas et que l'absence de concertation préalable sur ce sujet avec les organisations syndicales exclut la possibilité de le soumettre aujourd'hui à délibération.

Mme QUIQUEMPOIS se félicite de l'application de la prime Ségur aux personnels des équipes médico-sociales et aux travailleurs sociaux parmi lesquelles les difficultés de

recrutement sont réelles. Elle évoque également les « oubliés du Ségur » au sein des équipes du Département qui devraient, selon elle, bénéficier de ladite prime et cite par exemple, les personnels des MDSI qui partagent des missions de protection de l'enfance avec les personnels des services sociaux.

Mme HIVER rappelle que l'Assemblée départementale avait décidé d'appliquer la prime Ségur avant qu'elle ne soit obligatoire et souligne avoir voulu mettre en avant le volontarisme témoigné par M. le Président sur le sujet.

Il est procédé au vote électronique de la motion. Les conclusions de la rapporteure sont rejetées :

VOTES : Pour : 18

Contre : 28

Abstention : 0

**23.1.7 – VŒU – A L'ATTENTION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ET DU GOUVERNEMENT –
Mme de WAZIERS, rapporteure, conclusions adoptées.**

Mme de WAZIERS indique que le vœu intitulé « A l'attention du président de la République et du gouvernement » avait initialement été déposé par les groupes « Gauche démocrate républicaine », « La Somme en commun » et « Avenir solidaire et durable » et propose la rédaction suivante afin qu'il puisse être adopté par l'ensemble des membres de l'Assemblée :

« A l'attention du président de la République et du Gouvernement

A l'occasion du Budget Primitif pour 2023, notre Assemblée constate la forte dégradation des conditions de la préparation de son budget 2023 avec en particulier la flambée des prix énergétiques et alimentaires, la remontée forte des taux d'intérêt par les Banques Centrales, ce qui provoque une hausse des intérêts de notre dette et les conséquences des mesures - pourtant justes - décidées au plan national avec le Ségur de la Santé ou la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires.

Par ailleurs, les mesures de protection et d'allègement des coûts de l'énergie et des revalorisations salariales ont été décidées de manière très hétérogène entre les secteurs du grand âge, du handicap et de l'enfance, laissant les Départements payer un reste à charge très conséquent pour les établissements qui relèvent de sa compétence, notamment ceux de la protection de l'enfance.

Malgré la prudence et la rigueur de sa gestion, notre collectivité n'a plus d'autonomie sur le plan fiscal.

Notre collectivité a besoin de ressources pérennes et de mesures de protection pour faire face à cette explosion des prix, à l'évolution contrainte de ses dépenses par les décisions de l'État et pour répondre aux besoins de la population et aux défis de la transition écologique.

C'est pourquoi l'Assemblée départementale de la Somme demande au Gouvernement les mesures suivantes :

- Une réforme de l'autonomie financière des Départements intégrant une péréquation en fonction de leur niveau des ressources
- L'indexation des dotations de l'État sur l'inflation comme c'était le cas avant 2010 ;
- Le rétablissement de l'accès aux tarifs réglementés de l'électricité et du gaz pour les collectivités, les associations, les petits commerces de proximité et les PME-PMI ;
- Une juste compensation financière des charges transférées ces dernières années et des mesures décidées unilatéralement par l'Etat qui se traduisent par des dépenses nouvelles pour les Départements, en particulier l'application de l'avenant 43 de la convention collective de la branche de l'aide à domicile et les revalorisations salariales du secteur médico-social non lucratif ;
- Une extension du bouclier tarifaire sur les prix de l'énergie, déjà en vigueur pour les établissements médico-sociaux du secteur de l'autonomie, aux établissements du secteur de l'enfance. »

Mme de WAZIERS apporte quelques précisions sur l'étendue et les motifs des modifications apportées au texte initial.

M. BEUVAIN se félicite que l'ensemble de l'Assemblée ait rejoint la motion initialement proposée par les groupes de l'opposition et juge cette démarche encourageante pour de futures demandes conjointes qui pourraient être adressées à l'Etat afin que le Département soit mieux écouté et son travail mieux apprécié. Il souligne que le constat de dégradation des finances publiques et des marges de manœuvre du Département existe depuis très longtemps et estime que l'Etat doit donner au Département les moyens de mener à terme les politiques dont les habitants ont besoin et pour lesquelles l'Etat a délégué des compétences.

M. SOMON exprime sa surprise face à une motion dans laquelle la gauche réclame une indexation des dotations globales de fonctionnement sur l'inflation alors que leur diminution avait été validée par un Gouvernement de gauche entre 2014 et 2017. Il ironise en soulignant que « la gauche revient sur les fondamentaux de la droite ».

En sa qualité de rapporteur au Sénat d'une proposition de loi communiste, M. SOMON indique que les tarifs réglementés sont voués à être supprimés en juin, notamment pour le gaz. Quant à ceux de l'électricité, il précise qu'il faut employer moins de dix salariés et dégager

moins de 2 millions d'euros de recettes pour en bénéficier et qu'à ce jour, le travail pour désindexer le prix de l'électricité du tarif du gaz, n'a pas abouti.

Il est procédé au vote électronique de la motion. Les conclusions de la rapporteure sont approuvées à l'unanimité.

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

23.4.1 – INFRASTRUCTURES (MISSION 8) – M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

M. de JENLIS présente les propositions du rapport examiné.

Mme BENEDINI-POLLEUX rappelle que les services avaient travaillé il y a quelques années sur le sujet de la peinture utilisée pour sécuriser les passages piétons sur les routes départementales. Compte tenu de la baisse voire l'extinction de l'éclairage public, elle souhaite savoir si un travail d'homogénéisation et de sécurisation des routes départementales est toujours en cours.

M. TONOLLI salue l'action portant sur la plantation de haies, véritables corridors pour la biodiversité mais il relève que seuls 32 kilomètres de haies ont été plantés depuis 2020, ce qu'il considère comme insuffisant au regard de l'ensemble de la voirie départementale. Il interroge sur la possibilité d'élaborer en ce domaine un schéma d'aménagement comme ceci a été fait s'agissant du vélo et sur la mise en place d'un plan pluriannuel.

Par ailleurs, il rappelle que la ligne SNCF Abbeville-Le Tréport est fermée depuis 2018, alors qu'elle correspond à un véritable enjeu de mobilité pour ce territoire, qui souffre d'une très faible desserte en transports en commun. Il ajoute qu'au moment où l'objectif est d'orienter les citoyens vers ces derniers, la réhabilitation de cette liaison ferroviaire doit être, selon lui, prioritaire. Quant aux 27 passages à niveau évoqués par M. de JENLIS, il remarque qu'ils devront être entièrement réhabilités mais que la Région et l'Etat n'ont pas atteint le stade opérationnel, après plus de quatre ans d'études. Il souhaite que le Département porte une parole plus forte sur le sujet afin que l'Etat et la Région trouvent une solution rapide permettant de remettre cette ligne en service dans la mesure où elle correspond à un véritable enjeu de mobilité pour le territoire.

En réponse à Mme BENEDINI-POLLEUX, M. de JENLIS précise que 100 % des signalisations horizontales sont effectuées en peinture visible de nuit et par temps de pluie (VNTP), conçue pour réfléchir la lumière des phares et ajoute que ces signalisations n'ont pas été mises en cause dans l'accidentologie de ces dernières années. Il indique ne pas avoir connaissance de réflexions particulières aux abords des passages piétons.

S'agissant des plantations de haies le long des routes départementales, M. de JENLIS estime que le bilan évoqué par M. TONOLLI faisant état de plantations sur 32 kilomètres doit être apprécié à sa juste valeur au regard de l'entretien qui en découle. M. de JENLIS souligne que le Département les moyens humains dans les centres départementaux d'exploitation routière (CDER) ont d'autres missions et disposent d'un temps limité pour cet entretien. Rappelant l'implication des chasseurs dans cette action, il lance un appel en direction d'associations qui souhaiteraient y participer.

Enfin, M. de JENLIS souligne que le Département ne détenant pas de compétence en matière ferroviaire, il ne peut intervenir au sujet de la ligne SNCF Abbeville-Le Tréport, même si selon lui, les membres de l'Assemblée sont unanimement favorables à sa réouverture. Il souligne que l'action de la collectivité se justifie, en revanche, en matière de sécurisation des routes départementales traversées par les voies ferroviaires.

Mme BENEDINI-POLLEUX signale que le myriophylle hétérophylle, espèce invasive présente dans le canal de la Somme, envahit également les contre-fossés et les étangs et témoigne de la difficulté pour les communes d'intervenir pour lutter contre sa prolifération en raison du coût élevé des travaux nécessaires. Elle s'enquiert d'un éventuel soutien du Département aux communes dans le cadre de leur intervention en ce domaine.

Après avoir apporté quelques précisions sur les causes de prolifération du myriophylle hétérophylle, M. de JENLIS souligne que le Département est pionnier en matière de recherche de nouvelles méthodes de lutte contre l'espèce invasive et décrit les expériences différentes menées dans le canal afin, non pas de la faire disparaître, ce qui selon lui est illusoire mais, à tout le moins, de maîtriser sa prolifération car ajoute-t-il, sans les actions du Département, la Somme ne serait plus navigable. Il conclut son propos en répondant à Mme BENEDINI-POLLEUX qu'aucune aide en ce domaine n'est prévue en faveur des communes, la compétence du Département portant sur le fleuve et non sur les bras d'eau ou étangs appartenant à ces dernières. Il indique, enfin, que le Département demeure disposé à échanger sur les méthodes existantes.

M. STOTER relève que les dépenses d'investissement consacrées aux infrastructures représentent 37 % des dépenses totales d'investissement inscrites au budget primitif, qui pourtant ne contient aucun axe d'intervention sur les ponts. Il en déduit que le diagnostic réalisé sur ces ouvrages quelques années plus tôt s'est avéré rassurant. Par ailleurs, M. STOTER souhaite connaître le taux de survie des haies à trois ans et invite à accélérer les actions de plantations. Concernant le verdissement de la flotte de véhicules, M. STOTER souhaite savoir s'il repose sur le gaz naturel vert, supposant que l'hydrogène n'est pas encore une solution envisageable, faute d'un lieu de livraison.

Abordant le sujet des mobilités douces, M. STOTER note la réalisation de 15 aires de covoiturage pour un objectif de 26 et y voit un progrès. Il s'enquiert des premiers retours sur leur fréquentation et suggère d'accentuer la communication sur ce sujet en direction des agents départementaux. Il relève, par ailleurs, la programmation de 19 kilomètres de chaudières supplémentaires et insiste sur la nécessité de veiller à leur bon entretien, la presse s'étant fait l'écho de l'état de dégradation de l'une de ces chaussées aménagées.

Enfin, M. STOTER se réjouit des travaux visant à permettre l'ouverture à la navigation de la Somme dans sa partie la plus orientale, compte tenu du développement du tourisme fluvial.

S'agissant des ouvrages d'art, M. de JENLIS précise qu'ils font l'objet d'une surveillance visuelle annuelle et d'un contrôle renforcé quinquennal et qu'il n'a pas été alerté à ce sujet. S'agissant de la survie des haies, il affirme n'avoir reçu aucun retour l'alertant sur la disparition ou la dégradation volontaire de haies récemment plantées et se déclare à l'écoute à ce sujet. Quant au verdissement de la flotte, M. de JENLIS souligne qu'il s'appuie principalement sur les véhicules électriques, mais pourra éventuellement recourir à l'hydrogène lorsque la Communauté de communes Somme Sud-Ouest (CCSSO) aura répondu à l'appel à projets de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Enfin, revenant sur la chaudière mentionnée par M. STOTER, il précise qu'il s'agit d'un cas isolé d'usure prématurée du marquage horizontal dont la réfection est en cours.

Mme HIVER ajoute que le Département a mis en place un « forfait mobilités » pour les agents du Département afin de favoriser l'utilisation d'un mode de déplacement doux ou le covoiturage. Enfin, s'agissant des ouvrages d'art, elle précise que 10 millions d'euros seront consacrés à leur maintenance durant le mandat, dont 1,5 million d'euros en 2023 et qu'un plan pluriannuel d'investissement sera présenté sur ce sujet en avril prochain.

Après avoir rappelé quelques chiffres en matière d'accidentologie, M. JARDE assure que les infrastructures départementales sont très rarement mises en cause dans la survenance des accidents de la route.

M. SOMON se félicite du montant alloué à la mobilité et confirme l'importance du développement des mobilités douces, notamment en milieu rural où la voiture demeure le mode de déplacement principal. Il rappelle que les investissements sur les chaussées s'élevaient à 13 millions d'euros dans le budget primitif 2015 et atteignent désormais 23 millions d'euros, ce qui permet de mesurer l'effort consenti en dépit des difficultés rencontrées par les collectivités départementales. Quant au contrôle et aux travaux sur les ouvrages d'art, M. SOMON rappelle que c'est à partir de 2015 que des crédits y ont été affectés et confirme qu'un plan pluriannuel d'investissement (PPI) sera proposé dans les semaines à venir.

S'agissant des haies, M. SOMON confirme l'importance de leur développement notamment pour les trames vertes et bleues et considère que leur plantation ne doit pas être assurée exclusivement par les agents du Département. En effet, une partie des travaux sur les routes départementales étant déléguée à des entreprises, il apparaît envisageable, selon lui, de demander à ces prestataires de planter des haies, voire d'en assurer l'exploitation. Il suggère également que les résidus de taille soient transformés en copeaux de bois, et, au-delà, d'envisager une filière de développement de l'énergie bois dans le département.

Mme HIVER donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. LOGNON pour Mme ESTEBAN, Mme DEVAUX pour M. de JENLIS.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont approuvées à l'unanimité.

VOTES : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

23.4.2 – BUDGET ANNEXE – PARC DEPARTEMENTAL (MISSION 8) – M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

M. de JENLIS présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique de la motion. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

VOTES : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

23.4.3 – AMENDEMENT – Mme Esra ERCAN, rapporteure, conclusions rejetées

Mme ERCAN présente un amendement au rapport 23.4.3 « Bâtiments » déposé par les groupes « Avenir solidaire et durable », « La Somme en commun » et « Gauche démocrate républicaine », intitulé « Végétaliser la surface totale des cours de collèges d'ici 2030 ».

Mme ERCAN précise tout d'abord que le montant proposé de 350 000 euros peut sembler faible, compte tenu des 50 collèges publics ciblés, l'objectif étant, dans le cadre du présent budget primitif, d'enclencher un processus en ce domaine en 2023. Elle décrit ensuite les effets positifs de la végétalisation des cours des établissements scolaires sur la santé et le cadre de vie des élèves : amélioration de la qualité de l'air, du cycle et du stockage de l'eau dans les surfaces, réduction des maladies respiratoires, cardiovasculaires et cérébrales et des cancers. Mme ERCAN souligne que certains départements ont déjà engagé une politique volontariste à ce sujet et que la végétalisation doit être envisagée comme une démarche

globale incluant également des points d'eau, du mobilier plus respectueux de l'environnement, des classes extérieures, etc. Tout en reconnaissant les efforts réalisés dans le domaine, elle appelle l'attention des membres de l'Assemblée sur la demande d'intensification exprimée dans la motion afin qu'à l'horizon 2030, l'ensemble des cours des collèges aient été végétalisés.

M. de JENLIS indique que, dans le cadre de l'opération d'extension du collège de Bernaville, une première réalisation a eu lieu en 2020, pour un coût de 140 000 euros et ajoute qu'en 2021 et 2022, de nouvelles opérations ont été inscrites dans les programmes annuels de maintenance pour les collèges Louis Pasteur de Nesle, Guy Mareschal et Jean-Marc Laurent à Amiens et Eugène Lefebvre à Corbie, pour un montant de 300 000 euros. Par ailleurs, 12 collèges ont présenté un projet d'embellissement de leur cour, dont certains visent à végétaliser cet espace et d'autres portent sur l'amélioration globale du cadre de vie incluant la cour : c'est le cas du collège Millevoye à Abbeville. Enfin, M. de JENLIS précise que le projet d'investissement d'avenir PIA 4, lancé récemment par l'Education nationale, offre la possibilité aux chefs d'établissements d'imaginer de nouveaux espaces de travail et de formuler des propositions d'amélioration du cadre de vie, dont les cours font partie.

Au nom de la majorité, M. de JENLIS sollicite donc le retrait de l'amendement.

Mme ERCAN entend les efforts engagés par le Département et s'en réjouit, mais exprime son incompréhension face au refus de l'amendement proposé qui s'inscrit, selon elle, dans la continuité des projets déposés par les établissements dans le cadre du budget participatif et de la dynamique précédemment décrite par M. de JENLIS.

Mme HIVER confirme l'adhésion des membres de l'Assemblée au développement de la végétalisation des cours de collèges, comme en témoignent les actions d'ores et déjà engagées par le Département, mais souligne le caractère prématuré de l'amendement qui intervient avant la présentation du PPI.

Après avoir rappelé qu'une opposition qui émet des vœux et des motions et propose des amendements se veut constructive, M. STOTER encourage la majorité à laisser l'opposition renforcer les démarches initiées en proposant les actions supplémentaires qu'elle juge favorables à la vie des collégiens en contribuant à l'abaissement local des températures par la plantation d'arbres.

Mme HIVER répète que l'amendement considéré pose en l'espèce un problème de temporalité, le PPI devant être présenté en avril, et qu'il ne serait donc pas cohérent d'affecter aujourd'hui une autorisation d'engagement de 350 000 euros pour le fonctionnement et l'équipement des collèges.

Il est procédé au vote électronique de l'amendement. Les conclusions de la rapporteure sont rejetées.

VOTES : Pour : 17

Contre : 28

Abstention : 0

23.4.3 – BATIMENTS (MISSIONS 2, 3, 8, 10, 12 ET 15) – M. Claude HERTAULT, rapporteur, conclusions adoptées

M. HERTAULT présente les propositions du rapport examiné.

Réagissant à la proposition d'affecter 1,4 million d'euros pour la réhabilitation du bateau baliseur « Somme II », M. STOTER suggère que soit réalisée une évaluation de la totalité des dépenses engagées, toutes majorités confondues, au profit de ce bateau. Il interroge la majorité sur cette proposition « d'engloutir » une telle somme pour ce bâtiment aujourd'hui envahi par le mérule et envoyé en Bretagne alors qu'elle vient de refuser un amendement de 350 000 euros pour la végétalisation des cours de collège. M. STOTER annonce que sur ce rapport, le groupe « La Somme en commun » et l'ensemble de l'opposition ne prendront pas part au vote.

M.HERTAULT confirme que le bateau baliseur « Somme II » a indubitablement généré plus de dépenses qu'il n'a rapporté de recettes et souligne qu'à ce jour, la somme évoquée par M. STOTER n'a pas été engagée, l'objectif étant aujourd'hui d'identifier une société qui prendrait en charge l'exploitation du bateau.

Partageant la même interrogation que M. STOTER, M. de JENLIS rappelle que le bateau baliseur « Somme II » est classé au titre des Monuments historiques, ce qui impose des obligations au Département dans la mesure où au-delà de sa restauration pour 1,4 million d'euros, il conviendra de déterminer si et comment l'exploiter. A cet égard, il semble, selon lui, exclu d'envisager une exploitation en régie, ce qui oblige à faire appel à un prestataire et à prévoir la subvention d'équilibre annuelle afférente. Il conclut sur ce sujet en évoquant la possibilité de construire un bâtiment pour stocker le bateau en l'état afin de l'ouvrir aux visites.

Mme HIVER confirme que le questionnement est légitime, et que la problématique n'est pas simple, le classement du bateau baliseur constituant une contrainte supplémentaire pour le Département. Elle note l'habituelle absence de participation au vote de l'opposition lors de l'examen du rapport consacré aux bâtiments.

Mme HIVER donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. BOULOGNE pour Mme BENEDINI-POLLEUX, Mme KUMM pour Mme TEMMERMANN, M. NOIRET pour Mme RAGUENEAU ; M. SOMON pour Mme MAILLE-BARBARE.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées.

VOTES : Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 4

NPPV : Groupe « La Somme en commun », MM. BEUVAIN et LOGNON ;
Mme ESTEBAN.

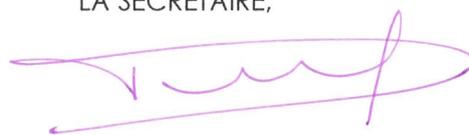
(La séance est levée à 18 heures.)

.....
LE PRESIDENT,



M. Stéphane HAUSSOULIER

LA SECRETAIRE,



Mme Valérie DEVAUX

Réunion du Conseil départemental des 9, 10 et 11 janvier 2023**Budget primitif 2023****Discours introductif de Stéphane HAUSSOULIER
Président du Conseil départemental de la Somme**

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Sénateur,
Mesdames, Messieurs les Vice-présidents,
Mesdames, Messieurs les Conseillers départementaux, *chers collègues*,
Messieurs les Conseillers départementaux honoraires,
Mesdames, Messieurs,

Nous entamons ce lundi un moment annuel important pour notre collectivité. Ces trois jours où nous aurons le plaisir de nous retrouver seront essentiellement consacrés à l'examen, au débat, et au vote de notre projet de Budget primitif 2023 que j'ai l'honneur, avec la majorité, de vous soumettre.

En attendant de renouer avec la tradition de la cérémonie des vœux, qui aura lieu jeudi après-midi à Mégacité après trois ans d'absence, permettez-moi, en ces premiers jours de janvier, de souhaiter, à chacune et à chacun d'entre vous, et aux Samariens qui nous suivent en direct, une belle et heureuse année nouvelle.

En 2023, je forme le **vœu d'un département inspirant, solidaire et audacieux**, à l'image de ses habitants. Ensemble, avec optimisme et confiance, œuvrons chaque jour pour construire, innover, partager, avancer.

Notre travail, en tant qu'élus locaux, est de bâtir des politiques efficaces et des actions nouvelles, concrètes, utiles, toujours au service de la Somme et de ses habitants.

C'est ce que nous allons vous proposer au cours de cette session.

Mais avant d'aborder notre ordre du jour, et comme je m'y étais engagé le 5 décembre dernier devant vous, je voudrais rendre **hommage à M. Jean Boitel**, Conseiller départemental honoraire, qui nous a quittés dans sa 87^{ème} année.

Jean Boitel était un élu résolument engagé pour la Somme et pour le canton de Ham qu'il a représenté de 1982 à 2008 au Conseil général. Par ses autres mandats, comme Maire d'Eppeville notamment, il aura marqué le territoire par son action, auprès des élus locaux et des habitants.

Vous êtes plusieurs, dans cette Assemblée, et dans le public, à l'avoir connu et apprécié. En votre nom à tous, j'adresse à nouveau à sa famille, à ses amis, nos très sincères pensées et tout notre soutien.

En sa mémoire, je vous invite à vous lever afin d'observer une minute de silence.

[Instant de recueillement]

Je vous remercie.

Nous sommes donc réunis pour adopter notre Budget primitif pour 2023. Il vient définir le cadre dans lequel nous aurons à cœur de déployer nos actions.

La période dans laquelle nous sommes est toujours marquée d'une **grande incertitude**, parmi nos concitoyens, mais aussi pour l'action de nos collectivités.

Cette incertitude doit être source d'opportunités pour les Départements. Nous sommes un échelon de collectivité revigoré, réapprécié à sa juste valeur. Les différentes crises, institutionnelles jadis, économiques et sociales ensuite, ont clairement montré et démontré le **rôle majeur des Départements dans la vie quotidienne des Français**, et dans la vie de nos territoires.

J'ai tendance à dire que c'est plus facile de « faire les choses » quand tout va bien, mais il est encore plus utile de « faire les choses » quand la période l'exige.

Oui, notre ambition, en proximité, ne doit pas être freinée. La période n'est pas simple, il est vrai : les exercices budgétaires de ces dernières années confirment la très forte sensibilité des finances départementales à la conjoncture économique.

Malgré la bonne santé financière qui est la nôtre, il me semble important de rappeler que notre collectivité n'a plus d'autonomie sur le plan fiscal. Nous n'avons plus la maîtrise de nos recettes. Nous sommes tributaires des dotations, des fractions de TVA ou encore des aides qui nous arrivent de l'État.

La gestion saine et rigoureuse des deniers publics que nous avons cultivée depuis 2015, dans ce Département, prend tout son sens ici. On nous a trop souvent reproché une prudence budgétaire en parlant de « cagnottage compulsif », de « caverne d'Ali Baba » ... Ces mêmes qui, en 2023, apprécient nos marges de manœuvre. Tant mieux ! **Mais tout cela confirme une chose : nos orientations étaient les bonnes hier, pour agir aujourd'hui au service des Samariens. De tous les Samariens.**

Cela ne veut pas dire que les Départements, par leurs missions, n'ont pas besoin de ressources pérennes, lisibles, et de mesures de protection pour faire face à cette explosion des prix, à l'évolution contrainte des dépenses du fait des crises successives.

Certaines décisions unilatérales de l'État, anciennes comme récentes, laissent un reste à charge très conséquent dans le grand âge, le handicap ou encore la protection de l'enfance. Notre Budget 2023 porte le poids, par exemple, des augmentations salariales du secteur médico-social, pour lesquelles les compensations reçues sont très inférieures aux compensations initialement promises. Je pense aussi à l'avenant 43 ou à hausse du point d'indice.

Oui, l'Etat a parfois la fâcheuse habitude de faire ses courses avec le portemonnaie des Départements et de s'arroger la gloire de ces mesures nouvelles, dont nous ne contestons pas la pertinence sur le fond. Nous faisons face, car nous le pouvons, et nous le devons.

Ce sujet fait d'ailleurs l'objet d'un vœu auquel la majorité souhaite contribuer et dont nous aurons à débattre au cours de cette session.

Je le redis : **nous avons besoin de marges de manœuvre** car il nous faut investir aujourd'hui, pour répondre aux besoins de notre population ; il nous faut aussi investir pour demain, dans ce défi majeur qu'est la transition écologique.

C'est pourquoi, le Budget primitif 2023 et les orientations sont construits autour d'une priorité renforcée au bien vivre ensemble et à la transition écologique, avec une intervention absolument inédite en investissement.

Ainsi, ce Budget s'équilibre à 771,6M€, en hausse de 38,7M€ par rapport à 2022. Il consacrera plus de 631M€ au fonctionnement et plus de 120M€ pour l'investissement. Jamais, je dis bien jamais, ce niveau d'investissement n'a été atteint dans la Somme.

Le message est clair : partout où nous le pourrons, le Département sera là, présent, et agira aux côtés des acteurs du territoire, aux côtés des habitants.

La solidité budgétaire que je vous décrivais voici quelques instants nous permet d'augmenter, parfois très sensiblement, les crédits dans bon nombre de nos politiques :

- **+ 6M€** pour les personnes âgées et le handicap ;
- **+ 5M€** pour la protection de l'enfance ;
- **+ 6M€** pour l'aménagement du territoire ;
- **+ 3M€** pour la réussite scolaire de nos collégiens ;
- **+ 5M€** pour le développement des infrastructures et des mobilités douces

En 2023, priorité réaffirmée pour la Transition écologique : je ne citerai pas, de peur de vous lasser (*ou de vous convaincre !*), ce qui a déjà été fait dans ce cadre. Le Département se veut être **une collectivité exemplaire et partenaire**.

Exemplaire, car nous avons la capacité d'agir dans les compétences qui sont les nôtres : 80M€ sont ainsi prévus sur ce mandat dans l'amélioration et la sobriété énergétique, dans l'isolation, dans les raccordements aux réseaux de chaleur ou dans le remplacement des chaudières, dans la télégestion des consommations de fluides, dans la production d'énergie photovoltaïque sur les toits de nos bâtiments... C'est 40% de plus que lors du précédent mandat.

Partenaire, car nous savons l'attente des collectivités locales et des ménages pour lutter contre la précarité énergétique. C'est la raison pour laquelle plusieurs mesures phares seront déployées au cours de l'année 2023 :

- Pour les communes, tout d'abord, avec la **création d'un 6^{ème} axe prioritaire** dans le cadre de notre politique territoriale de plus de 50M€ jusqu'en 2024, axe spécifiquement fléché sur la rénovation énergétique des logements communaux ;
Nous augmentons notre capacité d'intervention pour **soutenir les communes durement touchées par des événements climatiques exceptionnels**, dont l'intensité et la fréquence augmentent. J'adresse, une nouvelle fois, mes pensées aux habitants de Conty, qui mettra plusieurs mois à se remettre de la tornade du 23 octobre. Je suis fier que nous ayons unanimement décidé d'apporter le soutien du Département à la commune et à la CC2SO ;
- Pour les intercommunalités, ensuite, nous proposons dans ce Budget 2023 la **création d'un nouveau fonds mobilisable** par l'ensemble des EPCI pour faciliter la réalisation d'une thermographie aérienne, permettant d'identifier les déperditions énergétiques des logements et des bâtiments publics ;

- Pour les ménages, enfin, avec des actions concrètes :
 - Une multiplication par 5 des **crédits dédiés à la conversion des véhicules au bioéthanol** ;
 - **un accompagnement renforcé au montage des dossiers de rénovation thermique des logements**, avec la volonté ici d'aider les Samariens dans les « méandres » des procédures, parfois si compliquées qu'elles découragent même les plus convaincus ;
 - **et la création d'un fonds d'avance dédié aux ménages aux revenus modestes** pour leur permettre de sauter le pas dans la réalisation de travaux de rénovation énergétique qui, à terme, se traduisent par des factures allégées.

Le Département continuera par ailleurs de s'engager pour la **biodiversité** et la **protection de l'environnement**, à travers le développement de ses espaces naturels sensibles, comme nous nous engagerons encore plus fortement dans les mobilités douces au travers du Schéma départemental cyclable, approuvé en 2022, ou de l'aide aux communes pour la création de pistes cyclables.

Je profite de cet instant pour remercier celles et ceux qui ont participé voici quelques semaines à une formation autour de la « *Fresque du climat* » : un exercice aussi passionnant que déroutant, qui montre **l'urgence d'agir en profondeur** pour limiter les effets du réchauffement climatique.

Je sais pouvoir compter sur l'engagement de l'Assemblée départementale, dans son ensemble, pour la co-construction d'actions vertueuses : c'est le sens du groupe de travail qui s'est tenu en fin d'année 2022. Il démontre, s'il le fallait encore, **la « main tendue » de cette majorité** pour inscrire plusieurs des propositions dans le concret.

Dans un tout autre domaine, le Budget primitif 2023 sera également l'occasion d'adopter le **Schéma unique des Solidarités**. Il est le premier Schéma transversal pensé autour de la vie quotidienne des personnes : l'emploi, le logement, l'accès aux droits, le bien vivre à domicile, l'accès aux sports et aux loisirs, à la citoyenneté... c'est une démarche résolument innovante pour notre collectivité, avec une volonté réelle de sortir d'une logique verticale, en silo.

Nul doute que ce document-cadre, engageant le Département autour de 5 orientations claires, concourra à **apporter des réponses portées par le Département**, avec ses partenaires.

Il fait bon vivre dans la Somme : contribuons donc au mieux-vivre, et surtout au vivre-ensemble.

Le vivre-ensemble, c'est, au-delà des mots, un véritable enjeu de société.

En tant que collectivité de proximité, chef de file des solidarités humaines et territoriales, notre tâche est immense. C'est nous interroger, en permanence, sur l'efficacité et la pertinence de nos actions. C'est savoir donner du sens dans ce que l'on fait, dans une société qui parfois est en mal de repères. C'est agir, avec efficacité et agilité, pour répondre aux besoins de notre population.

C'est pourquoi les actions nouvelles ou renforcées dans ce projet de Budget sont nombreuses. Certaines sont mêmes inédites à l'échelle nationale.

Dans le domaine de l'insertion et du retour à l'emploi, tout d'abord. Vous le savez, **le département de la Somme a été retenu, avec 18 autres territoires, par le Gouvernement pour porter l'expérimentation relative à l'accompagnement renoué des bénéficiaires du RSA.**

C'est une chance, *chers collègues*, car nous allons pouvoir tester de nouvelles modalités d'accompagnement, avec un suivi renforcé pour les nouveaux entrants dans ce dispositif.

Non, nous n'allons pas remettre au « *travail forcé* » Jean-Pierre, 58 ans, souffrant de multiples problèmes de santé, abîmé par une carrière pénible, comme certains d'entre vous, malheureusement, ont pu le dire ou l'écrire ces dernières semaines... 50% des allocataires du RSA ont moins de 40 ans. 20% aux moins de 30 ans, ils n'ont pour beaucoup, jamais travaillé.

Je le dis haut et fort : vivre du RSA n'est pas une vie pour ceux qui en vivent !

Il est de notre responsabilité d'accompagner ces personnes, en situation de fragilité, vers le retour à l'activité, parfois même à la dignité, et vers l'emploi.

Je tiens à souligner le travail constructif que nous menons avec les services de Pôle emploi. Ensemble, **nous avons retenu le territoire des « Hauts de Somme », comprenant Albert et Péronne**. Il est le territoire le plus propice à la réussite de l'expérimentation : un bassin d'emploi dynamique, avec l'aéronautique et l'agroalimentaire, mais aussi la possibilité de mobiliser immédiatement les acteurs en place, que ce soit du côté du Département, de Pôle emploi, des entreprises ou associations d'insertion déjà prêtes à s'engager à nos côtés.

Ce suivi renforcé de nos bénéficiaires consistera en 15 à 20 heures d'actions d'insertion par semaine, autour du renforcement des savoirs de base, de la découverte des métiers au sein des entreprises, ou encore de l'accès au numérique.

En complément de cette expérimentation nationale, menée dans l'Est, nous allons tester une **déclinaison locale, dans l'Ouest cette fois, avec une opération de « mise à l'emploi » en Picardie maritime**.

Elle permettra d'intensifier les recrutements dans les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration sur la côte picarde. Les besoins sont immenses. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette « mobilisation générale » que j'appelle de mes vœux.

Entre janvier et septembre 2022, ce sont 5 000 bénéficiaires du RSA dans la Somme qui ont retrouvé un emploi (4 998 précisément). Même si nous pouvons tous nous satisfaire ici de ces chiffres, preuve d'une belle dynamique, je n'oublie pas non plus les 48 500 demandeurs d'emploi pour lesquels nous devons nous mobiliser afin de les accompagner.

Le travail avant tout, l'accès à une vie autonome et digne, voilà ce que nous souhaitons pour les Samariens. **Certains proposent des chèques. Nous proposons des emplois.** Je l'assume, et j'en suis fier.

Chers collègues, le **vivre-ensemble**, c'est bien sûr agir pour accompagner les Samariens à tous les âges de la vie.

Le Budget 2023 consacrera, et c'est historique, plus de 93 M€ pour la **protection de l'enfance**. L'ouverture (tant attendue) d'une Maison des adolescents à l'Est se profile avec des interventions à Péronne, Ham, Montdidier et Albert pour toucher davantage de jeunes publics. À l'Est sera également créé, en protection de l'enfance, un nouveau Lieu de vie, ces structures collectives de petite taille proposant un accueil protecteur aux jeunes les plus vulnérables. 10 places d'accueil familial dédiés à l'accueil d'urgence vont être créés et 10 autres pour l'accueil de jour. Le développement de « tiers dignes de confiance » comme alternative au placement sera également un point fort. Notre budget nous permet, aujourd'hui, d'exécuter les placements et les mesures d'AEMO sans délai, à l'exception de certaines situations extrêmement complexes de grands adolescents.

Pour cette politique si sensible qu'est la protection de l'enfance, je viens de saisir Monsieur le Préfet afin de **mettre en place dans la Somme le Comité départemental de la protection de l'enfance**, nouvelle instance créée par décret il y a quelques jours. Ce comité, co-présidé par le président du Conseil départemental et le Préfet, permettra de mettre autour de la table l'ensemble des acteurs concernés, de la Justice à l'ARS, en passant par la Caf ou la PJJ.

Les Départements ont de grandes attentes sur cette nouvelle gouvernance, alors qu'ils sont trop souvent laissés seuls, confrontés aux carences des autres secteurs.

Je ne reviendrai pas sur la surprise qui fut la mienne de découvrir la saisine par voie de presse de la Défenseure des Droits au sujet de l'ASE. Le Département de la Somme, maintenant saisi officiellement, répondra dans le temps imparti. Je souhaitais naturellement vous en informer.

Nous accentuerons nos efforts pour notre **jeunesse**, au travers notamment du Budget participatif pour la réussite scolaire et l'inclusion. En parlant de réussite scolaire, les **collégiens** recevront cette année encore le « Chéquier collégien » d'une valeur totale de 80 €. Outre les travaux de modernisation et de maintenance, sans oublier l'avancement des projets pour les collèges Charles Bignon à Oisemont et Rosa Parks à Amiens, le Département finalisera en 2023 son plan « casiers » dans les établissements, continuera de développer les circuits-courts dans ses restaurants scolaires et proposera une nouvelle aide intitulée « De la Somme à la Seine » pour faciliter l'organisation de sorties culturelles ou artistiques à Paris pour les élèves.

Nous débattons, également, du projet d'évolution de la sectorisation des collèges publics. Un projet mûr, lancé depuis 2018, qui a fait l'objet de nombreux temps de concertation et qui améliorera à la fois les conditions d'accueil et la réussite scolaire des collégiens de ce département.

Avec le lancement de la nouvelle programmation du FSE+ qui permettra d'accompagner nos projets avec le concours de l'Europe, la collectivité renforcera sa **dynamique d'insertion professionnelle**. Nous reconduirons l'accueil de jeunes apprentis au sein de la collectivité. La voie professionnelle est à encourager et le Département y prend toute sa part. Nous accueillerons également des jeunes adultes issus de l'aide sociale à l'enfance, des bénéficiaires du RSA, par la conclusion de contrats aidés, mais aussi des travailleurs en situation de handicap.

Le **Handicap**, justement : vous connaissez mon engagement plein et entier, au Département comme au niveau national, en tant que président du groupe « Autonomie et Handicap » auprès des Départements de France. Nous pouvons tous être fiers que la Somme soit reconnue aujourd'hui comme un territoire pilote, expérimentateur, précurseur sur de nouvelles approches.

L'Accord de Méthode, signé avec l'État le 17 février 2022, connaîtra de belles concrétisations en 2023 : 5 collèges de la Somme accueilleront, à la rentrée prochaine, des élèves d'IME grâce à des plateformes médico-sociales au sein des établissements. Cette approche est inédite. Par ailleurs, l'inclusion professionnelle de personnes en situation de handicap à l'Hôtel *** restaurant du Cap Hornu montera encore en puissance, le site accueillant déjà 6 travailleurs d'ESAT au sein de ses effectifs.

Je remercie ici le Gouvernement et la Ministre déléguée en charge de ces questions, Geneviève Darrieussecq, pour leur écoute et leur confiance.

La Ministre nous fera d'ailleurs l'honneur de venir dans la Somme le 30 janvier prochain pour voir comment, ici dans le département, nous construisons pas à pas une société plus inclusive dans laquelle chacun à sa place.

L'autonomie des personnes âgées retient elle aussi toute notre attention. Je le disais il y a quelques instants, le bien vieillir est essentiel, en établissement comme à domicile. Le Département s'engagera en 2023 dans des politiques plus volontaristes en la matière avec notamment, pour les personnes âgées et handicapées :

- **La revalorisation de la PCH et de l'APA pour les personnes qui emploient directement des auxiliaires de vie sans passer par un service.** Pour la PCH, il s'agit de proposer un tarif plus élevé que le tarif réglementaire national, car j'entends pleinement les appels au secours des associations, depuis plusieurs mois ;

- Toujours dans le cadre de l'APA et de la PCH, la **création d'une aide pour la prise en charge des indemnités de fin de contrat des auxiliaires de vie en cas de décès de l'employeur ou d'aléas** (dispositif inédit en France !) ;
- Le développement de **l'habitat inclusif** ;
- La poursuite des **investissements dans les EHPAD de la Somme** au bénéfice de nos seniors, pour plus de 5M€ ;
- Ou encore, l'organisation d'actions et d'événements tout au long de l'année pour mieux **faire connaître les métiers du médico-social, pour les valoriser, pour donner aux jeunes l'envie de s'engager** dans ces carrières, dans la lignée des premières *Assises de l'accompagnement* organisées le 15 novembre dernier.

Forts de ces engagements dans les solidarités humaines, nous serons aussi au rendez-vous pour améliorer le cadre de vie des Samariens.

Dans la **sécurité**, tout d'abord : la contribution du Département pour le fonctionnement du SDIS 80 sera en hausse d'un million d'euros en 2023, pour être portée à 27M€. Côté investissement, nous participerons à hauteur de 35% dans la construction de nouveaux centres d'incendie et de secours (comme à Conty, Nesle...) et Bernaville dont le chantier commence enfin !

Les **projets structurants** seront par ailleurs soutenus : le canal Seine-Nord Europe, le déploiement de la fibre optique partout sur le territoire, mais aussi et surtout de nouvelles opérations dans le cadre du programme « Vallée de Somme, Vallée idéale ». Abbeville, Eaucourt-sur-Somme, Pont-Rémy, Long, Amiens, Lamotte-Brebière, Corbie, Etinehem-Méricourt, section Offoy - Saint-Simon, Eppeville, Ham... les projets ne manquent pas ! Nous aurons l'occasion d'y revenir au travers du rapport dédié à cette belle ambition, vertueuse et fédératrice.

Côté **aménagement du territoire**, 2023 sera l'année des premiers financements aux communes pour la sécurisation de leurs traverses. Au-delà de l'attente forte des élus comme des habitants, c'est là encore un engagement tenu.

Les **infrastructures**, qu'elles soient routières, fluviales ou portuaires, feront l'objet d'un haut niveau d'investissement pour répondre aux usages du territoire, avec notamment le concours de l'IDRRIM et du CEREMA.

Cet effort continu de la collectivité se retrouvera également dans nos actions en matière de **développement agricole**. La Somme est une terre d'excellence pour l'agriculture et pour l'élevage. Le Département est conscient des problématiques rencontrées par la profession et soutiendra, dans la mesure de ses compétences, ce secteur crucial pour maintenir les dynamiques socio-économiques en milieu rural. La session nationale des Jeunes Agriculteurs dédiée au renouvellement des générations en agriculture (RGA) se tiendra justement dans quelques jours en Baie de Somme, et plus précisément à Saint-Valery (*quelle bonne idée !*), avec le concours du Département.

Le vivre-ensemble, c'est enfin la **culture** et le **sport**. 2023 sera une grande année culturelle ! Avec plus de 8M€, le Département met les moyens pour que la culture rayonne. Le succès de l'itinérance *Molière à la source* nous invite à renouveler l'expérience. William Shakespeare, en déambulation artistique, et La Callas, au Centre culturel départemental de Saint-Riquier, seront cette année à l'honneur. Le *Printemps du Département* sera reconduit et un Festival d'été « grand public » est en préparation.

Dans le cadre de la **stratégie Somme 24**, nous allons mettre plus de sport dans le quotidien des Samariens. Le Département est partenaire de tous les sports, qu'ils soient amateurs ou professionnels. Cette volonté s'incarnera par exemple dans nos réflexions autour du handisport mais aussi dans la relance de notre soutien aux clubs professionnels qui font la renommée de la Somme dans tout l'hexagone. Ce Budget 2023 va par ailleurs permettre d'acter une nouvelle aide à l'organisation de manifestations sportives, en perspective notamment des Jeux Olympiques et Paralympiques de *Paris 2024*. Nous avons grand espoir que nos 20 sportifs du *Club Somme 24* soient récompensés de leurs efforts.

Par ailleurs, le Département va soutenir fortement la relance d'une course à pied en Baie de Somme, dès 2023.

Tous ces projets, toutes ces actions, font aussi **l'attractivité touristique de notre territoire**. Nous resterons aux côtés de l'agence Somme Tourisme pour la mise en œuvre de ses activités, et une nouvelle aide sera mise en place pour soutenir les manifestations d'envergure dans notre département.

Un Budget fort, des priorités claires, des actions nouvelles.

Voilà, mes chers collègues, ce que nous vous proposons pour 2023.

Rappelons-nous que le Budget primitif 2022 avait été adopté à l'unanimité. Je n'oublie pas, et sûrement vous non plus, que nous avons su travailler ensemble, de manière constructive, au service des Samariennes et des Samariens durant l'année écoulée.

Je tiens donc à vous remercier pour l'esprit constructif avec lequel nous œuvrons, et je souhaite sincèrement que ce Budget 2023 puisse permettre la poursuite du consensus et du dialogue qui fait tant honneur à notre Assemblée.

Pour conclure, permettez-moi à cet instant de renouveler, en votre nom à tous, mes remerciements aux quelques 3 000 agents de notre collectivité, pour leur mobilisation quotidienne dans la diversité de leurs métiers. J'aurai l'occasion de leur dire cela de vive voix jeudi, à l'occasion de la cérémonie de vœux.

Au travers de nos décisions, c'est à eux que revient la mission de réaliser, sur le terrain, l'ambition que nous portons pour ce beau département de la Somme. Je sais pouvoir compter sur eux, comme je sais pouvoir compter sur chacun d'entre vous.

Je vous remercie.

Discours d'ouverture - Budget primitif

9, 10, 11 janvier 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les vice-présidents,
Chers collègues conseillers départementaux,
Mesdames et messieurs directrices et directeurs des services,
Mesdames, Messieurs,

Je tiens tout d'abord à présenter, au nom du groupe Avenir solidaire et durable, nos meilleurs vœux pour l'année 2023 à l'ensemble des élus, aux agents du Département, et aux Samariennes et Samariens qui nous regardent.

Les fêtes de fin d'année sont passées, les rois et les reines ont été tirés, place donc au budget primitif 2023 ! Permettez-moi, au préalable, de remercier les services qui ont contribué à l'écriture de ce budget. Nous avons pris connaissance de celui-ci entre la dinde et la bûche. Nous avons pu débattre du RSA conditionné avec les oncles et tantes. En quelque sorte, nous avons presque réveillé ensemble Monsieur le président.

Le budget primitif de notre collectivité, pour l'année 2023, s'établit à 771,6 millions d'euros en dépenses de fonctionnement et d'investissement. Pour rappel, le budget primitif de l'exercice précédent avoisinait les 732 millions d'euros, soit une hausse d'un peu moins de 40 millions d'euros. De prime abord, on ne peut que se réjouir de cette augmentation. Très naturellement, on peut se dire qu'un département qui investit est un département qui va dans le bon sens.

Un recours à l'emprunt à hauteur de 69 millions d'euros est inscrit dans ce BP 2023, en hausse d'environ 16 millions par rapport à 2022. Nous vous avons encouragés l'année dernière à investir plus massivement, notamment en ayant recours plus largement à l'emprunt. Nous avons anticipé, dès le BP 2022, une inflation importante et durable, ainsi qu'un durcissement des conditions d'emprunt en raison de l'augmentation des taux d'intérêts. Vous nous preniez alors pour des oiseaux de mauvaise augure et avez fait le choix de ne pas tenir compte de nos alertes. Vous avez donc préféré poursuivre le désendettement de notre collectivité, et même de constituer des bas de laine.

Nous aurions préféré nous tromper mais la conjoncture actuelle nous donne raison. Nous allons donc à la fois payer plus cher nos investissements et payer plus cher nos intérêts sur les nouveaux emprunts. Dommage que votre vision très orthodoxe des finances publiques vous aveugle parfois au point d'avoir des difficultés à anticiper et vous empêche de saisir les opportunités au moment où elles se présentent.

Alors que nos recettes stagnent, notre collectivité perd en autonomie fiscale suite à une centralisation des ressources par le gouvernement. La suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), sera compensée par une fraction compensatoire de CVAE à hauteur de 28 millions d'euros. A ce sujet, nous n'avons pas vu beaucoup de réaction de la part de la majorité départementale, Vous avez même refusé le vœu proposé à ce sujet en juin dernier.

On note tout de même dans ce budget quelques évolutions positives, prenons, le volet de l'autonomie, qui représente la principale dépense de fonctionnement de notre collectivité avec une augmentation budgétaire de 800 000 €, une somme que nous jugeons nécessaire pour prévenir la perte d'autonomie de nos aînés, mais aussi pour accompagner comme il se doit les personnes en situation de handicap.

Soucieux de la revalorisation du métier d'aide à domicile, nous nous réjouissons bien évidemment de toutes les avancées, même modestes, qui vont dans ce sens. Nous vous avons interpellé, à plusieurs reprises, sur ce sujet. Le financement des indemnités de fin de contrat de l'aide à domicile en cas de décès du bénéficiaire employeur répond à une de nos attentes, et vient corriger une injustice en la matière.

La contractualisation future entre le département et les structures d'aides à domicile (SAAD) dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM), est une occasion pour inclure des objectifs davantage ambitieux en matière d'amélioration des conditions de travail des salariés de l'aide à domicile. Notre groupe restera vigilant sur la question. L'aide à domicile est un enjeu crucial, particulièrement dans les zones rurales de notre territoire. C'est souvent l'unique lien social des bénéficiaires.

Nous nous réjouissons du maintien et de l'augmentation des crédits, pour le dispositif d'acquisition d'un vélo à assistance électrique, qui est pour nous un véritable outil de mobilité. Plus de 10 000 demandes ont été traitées depuis l'été 2020, et vous souhaitez voir davantage de Samariennes et de Samariens en bénéficiaire. Cette mesure est à la fois bonne pour le climat et pour la santé. Notons également que dans les centres urbains, le vélo est en train de devenir le principal mode de déplacement.

Nous approuvons également l'apparition d'un rapport spécifique lié à la transition écologique. Un rapport qui centralise l'ensemble des dispositifs et programmes en la matière, en lien avec de nombreuses missions départementales. C'est ici la traduction que la transition écologique dépasse le cadre classique des politiques publiques, elle est par nature transversale, puisqu'elle concerne tous les domaines. Les solutions à apporter sont multiples et doivent être le point de départ de notre action quotidienne.

La transition écologique doit être un objectif majeur du Département de la Somme. Au même titre que la politique de protection de l'enfance, la réhabilitation des collèges ou encore l'entretien de la voirie. Comme nous le faisons depuis le début du mandat, dans les mois et années à venir, nous porterons un regard particulier sur les actions à mener pour répondre aux enjeux du dérèglement climatique.

Monsieur le Président, la plupart des augmentations de crédit de votre budget, et vous le reconnaissez, sont le fait de l'inflation généralisée et des changements de réglementations nationales comme le dégel du point d'indice des fonctionnaires ou le Ségur. Nous sommes dans l'adaptation à la marge. Ce budget est celui d'un gestionnaire - peut-être bon - mais pas celui d'un bâtisseur, Monsieur le président, ni celui d'un visionnaire.

Lors du budget primitif de l'année 2022, nous avons, avec nos collègues de l'opposition, opté pour une abstention bienveillante. A la fois par reconnaissance des engagements budgétaires en hausse, mais aussi avec le sentiment que nos propositions pour les samariennes et samariens seraient d'avantages entendues. D'autant plus que vous sembliez, Monsieur le président, ouvert au dialogue avec l'opposition. Nous avons voulu y croire. Nous avons répondu à votre main tendue. Nous avons participé à différents travaux, en commission, comme en assemblée, dépassant le clivage majorité-opposition avec l'unique but, de répondre aux attentes des habitants de ce département.

A la lecture de ce budget primitif, nous restons sur notre faim. Peut-être que nous en attendions trop. Les propositions que nous avons effectuées dans de nombreux domaines restent la plupart du temps lettre morte ou sont enterrées dans des commissions qui ne tirent pas de conclusions.

Pas plus tard qu'au mois de novembre, lors du débat d'orientation budgétaire, nous avons retiré deux contributions en échange de travaux communs :

- 1er contribution : le chèque énergie pour répondre à l'inflation des coûts de l'énergie
- 2nd contribution : sur des mesures en matière de transition écologique

Cela n'a abouti qu'à une seule réunion, pour nous annoncer que nos demandes ne verraient pas le jour. Pour reprendre les paroles de nos collègues de la majorité départementale : "C'est compliqué à mettre en oeuvre", "c'est une surcharge de travail pour nos agents", "on va voir pour demander un chiffrage précis", "les chèques ce n'est pas la bonne solution".

Les justifications très peu crédibles étayant le refus de ces vœux, cachent mal à chaque fois l'absence de volonté politique réelle d'avancer dans ces domaines.

En somme, je pourrais reprendre des paroles présidentielles : "je ne dirais pas que c'est un échec... je dirais que ça n'a pas marché".

Monsieur le président, en rejetant nos deux contributions, vous avez rejeté le travail d'une partie de cette assemblée départementale, par votre manque de volonté vous balayez d'un revers de la main, deux dispositifs complémentaires : celle d'une politique d'urgence et celle d'une politique tournée vers un horizon plus lointain. Nous ne retrouvons aucune de ces orientations dans le texte budgétaire qui nous est présenté.

Dans le domaine de l'enfance, les acteurs de terrain nous alertent d'une surabondance des demandes qui rendent le travail difficile : délais de traitement qui s'allongent, des situations de souffrance, une surcharge de travail. Nous avons pourtant demandé un audit détaillé sur les conditions de travail et l'état du dialogue social dans la collectivité que vous avez refusé. Monsieur le président, la réussite de nos politiques découle du bien être de nos agents, à ce jour votre gestion des ressources humaines nous laisse quelque peu dubitative. Il est impératif que le surplus de travail engendré auprès des services se fasse par un renforcement des ressources humaines.

Nous ne cacherons pas non plus notre déception sur ce qui devrait être le grand projet structurant de ce département : le projet vallée de Somme, vallée idéale, dont la traduction dans les actes n'est pas à la hauteur des ambitions affichées.

A ce sujet dans les grandes orientations de ce budget nous pouvons lire : "*La démarche vallée de Somme, vallée idéale, a pour ambition de faire de l'écosystème du fleuve Somme le terreau d'un nouveau processus de développement vertueux et fédérateur*".

Sur le papier ça sonne bien, mais sur le terrain la réalité est toute autre.

Monsieur le président, derrière la communication, la réalité c'est que ce projet manque d'incarnation et d'une trop faible appropriation par les habitants et les décideurs locaux de ce département. Les contours de ce projet sont flous, voire inconnus pour de nombreux acteurs de notre territoire.

Parlons de la véloroute départementale qui devait relier le département d'Ouest en Est. Où en sommes-nous ? Depuis plus de 10 ans, on nous promet de relier Péronne aux sources de la Somme à Fonsommes, en passant par Ham. Pour les habitants de l'Est du département, il s'agit désormais d'une arlésienne. *Les plus anciens auront le souvenir des interventions de votre collègue Philippe Cheval, que ce soit en session ou dans la presse, demandant la réalisation et des garanties sur cette opération. Aujourd'hui, vous ne pouvez plus dire que le problème vient de VNF !*

Nous saluons la volonté d'associer l'art à ce projet via la démarche "un pont une oeuvre", mais malheureusement, là aussi, nous sommes confrontés à un manque de réactivité : 4 ponts en 3 ans, à cette vitesse, il nous faudra 45 ans pour réaliser la totalité des 60 ponts ciblés ! Peut-être que je pourrai assister à l'inauguration de la fin de cette opération avec mes petits-enfants. Je dis cela avec humour, mais il y a une réelle interrogation sur la rapidité dans l'exécution des opérations de notre collectivité. S'agit-il d'un rétropédalage politique de votre part ? D'un manque de moyens humains pour mettre en œuvre le projet ? Nous ne comprenons pas.

Nos attentes s'essouffent aussi, sur le devenir des maisons éclésières, appelées par ailleurs "les maisons de la vallée". En juillet 2022, nous étions conviés à un comité de pilotage suite à un AMI en vue d'attribution des conventions d'occupation temporaire des maisons de la vallée d'Ailly sur Somme et Lamotte Brebière. A la fin d'une matinée d'échanges, aucun porteur de projet n'a été désigné. En conclusion, le cadre juridique est à revoir : DSP, ou Convention d'occupation temporaire ? Au bout de deux AMI, toujours pas de réponse. Monsieur le président, l'incertitude du résultat ne doit pas nous empêcher d'y travailler fort pour y parvenir.

Monsieur le Président, il y a quelques jours, encore une fois par voie de presse, nous avons été informés que notre collectivité était choisie pour expérimenter le RSA conditionné, ou "l'accompagnement rénové" pour reprendre les termes du gouvernement. Etant territoire d'expérimentation, nous aurions aimé avoir un peu plus d'informations. A quoi avons-nous candidaté concrètement ? Qu'allons-nous mettre en place qui n'existe pas actuellement ? A quelle échelle, en combien de temps, avec quels moyens matériels et humains ?

Le ministre Olivier Dussopt répondait sur ce sujet aux sénateurs demandant des précisions : "Il n'a jamais été question ni de travail gratuit, ni de bénévolat obligatoire, il s'agit d'une offre de formation, personnalisée et adaptée, il s'agit d'une remobilisation collective et individuelle", donc rien de ce que vous avez déclaré à plusieurs reprises dans la presse, j'imagine que cela ne doit pas vous satisfaire, mais peu importe, on se lance et comme d'habitude, "l'intendance suivra" !

Alors que l'on pensait s'inscrire dans un dispositif départemental, on nous annonce qu'il s'agit d'un dispositif qui ne couvrira qu'un seul territoire de notre département. Là encore l'assemblée départementale n'a pas été consultée, ni même les membres de la commission 2 qui traite de ces questions. Être l'organe exécutif du Conseil départemental, c'est aussi consulter l'Assemblée départementale dans son ensemble avant de s'engager... Cette façon de faire est regrettable.

Mais restons optimistes. Peut-être que si, pour finir, ce RSA conditionné devient un dispositif facultatif et non plus obligatoire, où le salaire viendrait en supplément du RSA, et où le bénéficiaire profiterait d'un suivi encore plus personnalisé. Alors dans ce cas, nous en serions d'ardents promoteurs !

Alors que le taux d'inflation atteint 6,2%, notre département enregistre un taux de chômage de 8,6% et un taux de pauvreté de 16%, des chiffres bien au-delà de la moyenne nationale. Selon l'Insee le taux de pauvreté des moins de 30 ans dans la Somme est de 28%, un chiffre qui devrait nous alerter toutes et tous. Une partie importante de la jeunesse de notre territoire souffre, et nous devons les accompagner davantage. Nous devons trouver des solutions. On ne peut se contenter d'un Conseil départemental timoré dans son action. Sans revalorisation du SMIC, sans l'amélioration des conditions de travail, inutile d'espérer qu'ils puissent retrouver du sens au travail. Aujourd'hui un ouvrier vit en moyenne 6 ans de moins qu'un cadre. C'est cette pénibilité qu'il nous faudra corriger avant de vouloir repousser l'âge légal de départ à la retraite. Gardons toutes et tous en tête qu'à 62 ans, 25% des plus pauvres sont déjà morts alors que c'est le cas de seulement 5% des plus riches.

Soucieux de l'avenir des samariennes et samariens, nous profitons de ce budget primitif pour faire un certain nombre de vœux, amendements, et motions, pour passer à une vitesse supérieure.

Monsieur le président, nous l'avons déjà dit ici dans cette assemblée, et nous le répétons à cette occasion, nous ne comptons plus le nombre de personnes qui nous disent avoir des difficultés pour chauffer leur logement. Ce ne sont pas des exagérations, c'est bien la réalité de nombreux étudiants qui doivent faire un choix entre se nourrir, se soigner, ou se chauffer. C'est aussi la réalité de milliers de travailleurs pauvres de ce département qui se privent de chauffage cet hiver. Il y a quelques jours, la presse locale s'est saisi des difficultés rencontrées par de nombreux artisans boulangers de notre département, face à la hausse des coûts de l'énergie, les aides apportées par l'État ne suffisent pas. Pour reprendre les propos d'un boulanger : "Quand on passe de 1500 euros à 15000 euros de facture par mois même avec 40% de remise ça n'est pas possible".

En ce mois de janvier, nous sommes toutes et tous conviés à des cérémonies de vœux dans les villes et villages de ce département. L'occasion pour les maires de revenir sur les projets réalisés, sur les projets à venir, mais aussi parfois d'évoquer les contraintes qui s'opposent à eux. Pour exemple, la commune de Rivery qui vient de conclure un nouveau contrat de fourniture d'électricité, se voit elle aussi victime de cette hausse. Alors qu'elle achetait auparavant l'électricité à 15 centimes du Kwh, elle l'achètera désormais à 47 centimes du Kwh, soit un coût global supplémentaire de 70 000 euros à intégrer dans ses finances communales.

Monsieur le Président, face à ces difficultés, notre collectivité doit être en mesure d'agir et de répondre à cette situation exceptionnelle. C'est pour cette raison que nous soutenons un amendement visant à accorder une aide forfaitaire à toutes celles et ceux qui sont frappés durement par la hausse des prix de l'énergie. Le Département doit faire un geste fort par le biais d'un chèque énergie. Cet amendement que nous soutenons propose une aide rapide, comme l'a fait le Conseil départemental du Val de Marne. Un chèque de 40 à 80 euros en fonction de ses moyens. Voilà une petite bouffée d'air pour nombre de nos concitoyennes et concitoyens.

Monsieur le président, encore une fois ce budget primitif, ne verra aucune mesure forte sur le volet de la transition écologique. Bien qu'on note tout de même quelques petites avancées, sans ambition globale, pour amener la transition écologique.

Nous disposons de plusieurs leviers pour accélérer cette transition. La production d'énergie renouvelable en est un : en octobre 2021 on nous annonçait un plan de solarisation des toitures de nos collègues. Où en sommes-nous ? Quelles sont les toitures ciblées ? Quelle quantité d'énergie produite ? Quel montage financier ? Qui est l'opérateur sélectionné pour conduire le projet ?

Alors que la question de la souveraineté énergétique de la France ne cesse d'être posée, en tant que collectivité notre rôle est de contribuer à cet effort commun en augmentant notre part de renouvelable dans le mix-énergétique français.

Pour amplifier, et aller plus loin dans cette démarche, nous pensons qu'il est aussi nécessaire d'élargir ce dispositif aux communes, exploitants agricoles et les particuliers du département.

Vous avez fait le choix dans ce budget primitif de ne pas reconduire deux dispositifs à destination des communes : l'aide à l'installation de caméra de vidéoprotection et l'aide à la modernisation de l'éclairage public grâce au LED. Nous vous proposons donc d'élargir la focale et d'aider à la production locale d'énergie dans nos territoires. Concernant les

exploitants agricoles, des aides à la méthanisation ont été mises en place. Nous pourrions ainsi proposer de diversifier leur production d'énergie pour faire fonctionner leur activité. En cette période de vœu, dans nos cantons, c'est aussi l'occasion de découvrir que les projets dans le domaine de la réduction de la consommation énergétique, mais aussi de la transition sont nombreux. Les élus locaux attendent de notre collectivité un accompagnement pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures, mais aussi sur les projets de chaufferies. Nous devons être au rendez-vous. Enfin, ce basculement énergétique concerne tout le monde. Il est donc primordial d'associer les particuliers avec un dispositif spécifique pour orienter vers l'autoconsommation d'une énergie verte.

On découvre dans ce budget primitif, la création d'un *fond thermographie aérienne* pour permettre la réalisation d'études et d'identifier les passoires thermiques des bâtiments communaux. Nous regrettons que ce dispositif à destination des EPCI, soit un dispositif à enveloppe constante de 600 000 euros, soit une aide plafonnée à 40 000 euros par EPCI. un dispositif sans concertation avec les élu-es départementaux et les maires qui sont les premiers concernés. Cela ne répond pas à la problématique de la rénovation thermique des logements. Par ailleurs, des diagnostics de ce type existent déjà, grâce à l'ADEME, et la Fédération nationale immobilière (FNAIM), nous disposons d'une cartographie des DPE (diagnostics de performance énergétique). Dans notre département, ce sont 25 à 30% des logements qui ont un DPE (F) ou (G). A Amiens, la part des passoires thermiques représente 23,5%, soit 19948 logements.

Monsieur le président, impulser un nouveau cap en matière de politique écologique réside dans l'adoption de certains outils. C'est pourquoi nous vous proposons de voter une motion dans ce sens. Notre collectivité doit tendre vers le budget vert : un outil de mesure et de suivi nécessaire à l'administration départementale. La Métropole européenne de Lille, la ville de Lille, la Métropole de Lyon, le Département de la Mayenne et la ville de Bourg-en-Bresse et de nombreux départements ont déjà sauté le pas. A quand le tour du département de la Somme ?

Nous pouvons mettre en place cette initiative avec un contrat de performance énergétique avec un objectif de 30% de réduction de la consommation d'énergie de notre administration ainsi qu'un plan de décarbonation pour réduire de 20% les émissions directes et indirectes de la collectivité. Quand la France cible une réduction de 40% de ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et l'Union européenne de 55%, notre Département doit s'aligner sur ce degré d'ambition.

Dans ce défi fou pour contenir le dérèglement climatique, nous n'oublions pas les plus jeunes. La protection de l'environnement, c'est aussi la protection du vivant, c'est aussi des choses très concrètes comme la garantie d'avoir un cadre de vie sain. C'est pourquoi nous proposons un amendement pour la végétalisation des cours de collège. En plus d'améliorer la qualité de l'air, cette mesure vient dépolluer nos sols contaminés et améliore le cycle de l'eau via un meilleur stockage dans les sols. Cette mesure simple à mettre en œuvre, devrait être un objectif largement soutenu par notre assemblée départementale, puisque peu importe la couleur politique de la majorité, il s'agit ici de la santé de nos enfants. Les élus présents à l'atelier de la Fresque pour le climat étaient convaincus, par-delà les clivages, de la nécessité de ce type de mesures. Cet amendement a pour objectif de lancer le mouvement avec une enveloppe modeste, par rapport au chantier, et d'inciter à des décisions encore plus ambitieuses dans les prochaines années pour végétaliser l'ensemble des cours de nos collèges samariens.

Nous avons commencé cette intervention par nos vœux, en particulier auprès des agents de la collectivité. Nous finirons donc en ayant une pensée pour eux à travers une motion qui leur est consacrée. Nous avons été informés par les agents départementaux d'un manquement concernant le télétravail au sein des services : l'absence d'une indemnisation journalière. En ces temps d'inflation, le Département doit faire un geste pour systématiser le forfait télétravail à 2,88 euros par jour, conformément à l'arrêté du 23 novembre 2023. Les frais inhérents à cette pratique ne peuvent pas être supportés uniquement par les agents télétravailleurs. Se chauffer en journée, utiliser du courant et avoir un abonnement internet ne sont pas neutres financièrement. La modernisation de notre administration passe également par l'intégration pleine et entière du télétravail comme composante de la vie de beaucoup d'agents. Il s'agit ici de donner les moyens pour garantir l'attractivité de notre collectivité comme employeur public.

Vous le voyez, Monsieur le président, cette lecture du budget primitif 2023 entre les repas de fêtes ne nous a coupé ni l'appétit, ni l'envie de participer au dessein de notre collectivité locale. Bien au contraire.

Nous restons fidèles à nos convictions et au travail de fond. Nous espérons néanmoins que les débats animés des prochains jours ne tourneront pas, pour notre jeunesse, à l'indigestion.

Les sessions budgétaires se suivent et se ressemblent étrangement au Conseil départemental de la Somme.

Malgré les crises qui s'accroissent, les chocs qui se multiplient, malgré des habitants qui ont de plus en plus de difficultés à boucler les fins de mois, malgré le climat qui se dérègle, pas ou peu de réponses dans ce budget.

Malgré les propositions des élus, malgré les travaux des groupes d'opposition, malgré les engagements donnés lors des précédentes sessions, pas ou si peu d'inflexions et d'innovations dans ce budget.

Malgré les faiblesses de certains dispositifs, malgré le peu de résultats ou l'échec de certaines politiques pas de remise en cause ni de nouvelles stratégies.

Notre monde change, nos concitoyens souffrent, des territoires sont abandonnés mais dans la Somme l'orchestre continue de jouer ... comme si de rien n'était ...

Un peu à l'image de ce Bus pour l'emploi qui sillonne les routes de notre département sans jamais rencontrer personne mais qui continue à rouler.

Un bus fantôme.

Un département en panne, comme tétanisé par les enjeux, qui ne prépare pas suffisamment l'avenir.

Nous avons pourtant laissé du temps au temps. **En nous abstenant sur le précédent Budget, nous avons, sans à priori, fait le pari d'une évolution concertée des politiques départementales vers des objectifs communs et partagés.**

Nous avons noté avec satisfaction la rupture avec certaines des orientations de la précédente mandature de votre majorité. Certainement rattrapés par la réalité et par des nécessités urgentes, vous avez tenté laborieusement de corriger quelques dégâts des décisions dogmatiques de votre prédécesseur et de vos décisions libérales.

Certains de vos vice-présidents aujourd'hui affichent même avec satisfaction avoir rattrapé aujourd'hui les niveaux de crédits de 2015 ... Que de temps perdu ...

J'imagine également le désarroi de certains membres de votre majorité qui doivent chercher la cohérence dans ces revirements. Cela s'illustre d'ailleurs par le départ d'un certain nombre de vos élus dans un nouveau groupe politique.

Ce n'est pas l'opposition de gauche et les écologistes qui s'inquiète de la diminution de notre épargne brute de 53 à 47 millions mais plutôt vos amis politiques qui sont ainsi désavoués.

Cette instabilité dans votre stratégie, comme à l'intérieur même de votre cabinet, se vérifie également avec **les nouveaux projets du Gouvernement sur le RSA sous conditions**. Vous avez donc accepté au final l'exact inverse de ce vous dénonciez dans la presse :

« s'il s'agit du volontariat alors ce sera sans moi, j'ai autre chose à faire » déclariez-vous en colère dans la presse le 25 novembre. Et finalement nous découvrons dans ce budget que les modalités de l'expérimentation sur le territoire d'Albert Méaulte se feront sur la base du volontariat ... ce doit être les effets du « en même temps » jupitérien de votre mentor politique qui déteignent sur vos choix ...

Nous le redisons avec force : la priorité **c'est de revaloriser le travail plutôt que de stigmatiser les plus fragiles**. Nous ne sommes pas opposés aux initiatives qui accompagnent les bénéficiaires et aux efforts qui permettent de mieux les insérer. Mais sommes opposés au RSA sous conditions. Le RSA est un droit pas un salaire.

Pour notre part nous avons poursuivi notre travail depuis le début de cette mandature : en commissions, en session nous sommes force de propositions.

Nos élus participent sans œillères. Nous écoutons et consultons les acteurs et les partenaires. Sur la question de l'Enfance en danger par exemple nous ferons des propositions très concrètes pour essayer collectivement d'améliorer cette situation tendue et difficile.

Car, sans ajouter de difficultés, il y a des urgences sur notre action et nos personnels dans le domaine des solidarités : savez-vous qu'il faut attendre 3 mois pour obtenir certains rdv à la Maison des Adolescents ? Connaissez-vous le temps passé par nos travailleurs sociaux sur le suivi administratif : cela dépasse souvent les 50% ... je ne reviens pas sur l'éloignement d'un certain nombre de nos dispositifs, ou sur la mise en œuvre parfois chaotique du chèque alimentaire : par exemple à Friville où la presque intégralité des agents se sont mis en grève ou les rdv obligatoires sur Amiens, illustrent nos difficultés. La disparition du projet patrimonial du CDEF en est une autre ...

Néanmoins **nous soutiendrons les mesures qui vont dans le bon sens comme le fonds d'avance pour les travaux de rénovation énergétique ou la rénovation des logements communaux**.

Mais aujourd'hui le constat est clair, décevant, insuffisant : aucune de nos propositions n'est reprise.

Aucun de nos amendements n'est retenu :

- Renforcement du Budget participatif avec un doublement des crédits : c'est NON
- Reconduction du chèque alimentaire : c'est NON
- Un dispositif pour faire face aux hausses d'énergie : c'est NON
- Des compléments pour isoler sa maison ou moderniser son chauffage : c'est NON
- Le soutien à l'installation de panneaux photovoltaïques pour les samariens : c'est NON
- L'aide aux communes pour des équipements solaires : c'est NON
- Le financement de la rénovation ou la construction d'écoles : c'est NON
- Un engagement de performance énergétique de 30 % : NON
- Conforter le pôle aéronautique industriel d'Albert : encore NON
- De l'énergie solaire pour nos agriculteurs : Pas possible
- L'indemnité télétravail pour nos agents : c'est NON

Même l'accélération de la végétalisation des cours de nos collèges ne trouve grâce à vos yeux ... ce sera toujours NON.

Enfin, et c'est bien l'illustration de budget, **le projet de sectorisation des collèges**. Des années de travail, des scénarios construits sur de nombreux territoires ... pour au final atterrir sur des mesures qui concernent moins de 3 % des élèves de notre département.

Si nous partageons la nécessité de faire enfin évoluer la carte scolaire, notamment afin de faire face à un certain nombre de déséquilibres, les décisions soumises aujourd'hui ne sont pas à la hauteur des enjeux. Je ne reviens même pas sur la forme des travaux menés ces derniers mois dans la précipitation et dans l'opacité. A tel point que le projet soumis au CDEN n'a jamais été présenté aux élus départementaux. Des secteurs entiers sont oubliés, les questions de mixité sociale ne sont pas traitées, l'enseignement privé n'est pas intégré et le volet patrimonial n'existe pas avec un Plan pluri-annuel d'investissements dans les collèges qui aurait dû accompagner cette nouvelle carte. Encore un rendez-vous manqué. Nous avons demandé des délais supplémentaires pour examiner nos propositions. **Là aussi c'est encore NON.**

Nous sommes des élus responsables et je me suis dit : peut-être faisons-nous fausse route ? la vérité est peut-être ailleurs ?

Alors j'ai mené un travail d'introspection et j'ai voulu comprendre pourquoi nous n'étions pas écoutés. La majorité départementale a peut-être les véritables réponses pour préparer l'avenir ? d'autres priorités s'imposeraient pour le quotidien de nos concitoyens ?

J'ai donc repris vos engagements de campagne en consultant vos documents. Ils sont toujours en ligne et je les tiens à votre disposition :

- En 2021 vous vous engagez à aider l'équipement des polices municipales.
- Des places supplémentaires allaient être créées pour nos aînés en établissements.
- Des subventions pour que les assistantes maternelles sécurisent leur logement.
- Le triplement de l'approvisionnement local pour des repas de qualité dans les EHPAD
- Des agents spécialement recrutés pour vous aider dans vos démarches administratives
- une plateforme pour proposer des stages et de l'alternance aux élèves et étudiants
- Le financement du permis de conduire et du BAFA.
- Un accès gratuit aux lieux de culture et de loisirs de la Somme une fois par an pour chacun d'entre vous

Aucune de ces mesures ne figure dans ce budget.

Il vous reste une année pour installer la fibre optique partout dans le département d'ici 2024. J'ai peur que, là aussi, vous ne soyez pas au rendez-vous.

Vous le voyez, vous le constatez : même vos propres engagements ne sont pas tenus, ne sont pas traduits.

Il est encore temps dans nos débats cette semaine de mesurer les enjeux et les urgences en reconsidérant nos propositions. Notre positionnement sur ce budget sera conditionné au sort réservé à ces propositions.

Nos capacités budgétaires le permettent. Comme en témoigne les presque 40 millions d'euros de nouvelles recettes inscrites dans ce budget 2023. Comme en témoignera notre compte administratif qui dans quelques mois nous confirmera non seulement le non recours à l'emprunt en 2022 mais certainement un confortable excédent.

Je vous remercie de votre attention.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SOMME

LUNDI 9 JANVIER 2023

Session du Budget Primitif 2023

Intervention du groupe

Gauche Démocrate Républicaine

Élu-e-s communistes et divers gauche

**Chèr-e-s collègues,
Président,**

pour Audiard « C'est curieux chez les marins ce besoin de faire des phrases » ...

Peut-être aurait-il pu écrire aussi « c'est curieux cette facilité chez les politiques à s'exonérer des mauvais choix économiques et sociaux des gouvernements qu'ils ont pourtant toujours soutenus ».

Le document du BP évoque avec raison un contexte compliqué voir catastrophique pour les familles.

Il rappelle les crises traversées, les recettes grevées, l'instabilité du panier de ressource de la collectivité, l'absence de pouvoir fiscal sans perspective, la suppression de la CVAE.

Le pouvoir d'achat en berne, le malaise sanitaire, le danger environnemental, l'inflation et la flambée des prix à la consommation des produits de première nécessité et de l'énergie.

Pour peu on pourrait croire à un mauvais coup du sort qui n'évoque jamais les responsabilités de ceux qui ont créé ce chaos, ceux qui l'ont soutenu et qui l'accompagne aujourd'hui en cherchant à se dédouaner de toutes ces horreurs, de toutes ces erreurs...

Et puis il y a les rappels à l'aseptisation de nos débats qui devraient s'éloigner des querelles partisans pour que nous devenions une assemblée apolitique.

Une attitude qui participerait de fait à contourner ou absoudre des responsabilités dans les causes des nombreuses crises que nous traversons et que nous sommes appelés à gérer.

Mais nous rappellerons que les élus de gauche dans cette assemblée ne portent en rien une quelconque faute dans les mauvais choix opérés par les gouvernements successifs que personne, étrangement a soutenu dans cette assemblée.

L'instabilité du panier ressource et l'absence de pouvoir fiscal c'est pourtant bien la programmation de loi de finance publique 2011-2014 imposant un gel des dotations ne tenant plus en compte de l'inflation sous le gouvernement de Nicolas Sarkozy et son 1^{er} ministre François Fillon !

Seul le prononcé fait foi

Mais personne dans cette assemblée a soutenu ne serait-ce qu'une seule fois le Président Nicolas Sarkozy et le 1^{er} ministre François Fillon.

La suppression de la taxe professionnelle, une recette dynamique et son remplacement par la TEP dont la CVAE est une composante qui va disparaître a bien été instituée par le gouvernement de N. Sarkozy et son premier ministre François Fillon que personne une fois encore dans cette assemblée a soutenu !

La disparition de cette même CVAE qui va participer à affaiblir les recettes départementales a bien été décidé par le gouvernement d'Emmanuel Macron et son premier ministre Elizabeth Borne !

Mais personne dans cette assemblée a soutenu ne serait-ce qu'une seule fois le Président Emmanuel Macron et sa première ministre Élisabeth Borne.

La privatisation du secteur de l'énergie d'EDF-GDF qui a encouragé les appétits des lois du marché pour participer à la libéralisation et à la flambée des prix dont les familles sont victimes c'est pourtant en 2005 sous le gouvernement de Jacques Chirac et son premier ministre Dominique de Villepin !

Mais personne dans cette assemblée a soutenu ne serait-ce qu'une seule fois le Président Jacques Chirac et son premier ministre Dominique de Villepin !

L'acte final de privatisation définitif inabouti d'EDF GDF et du projet Hercule synonyme de mise à mort décidé par le gouvernement d'Emmanuel Macron et son premier ministre Édouard Philippe revient sur la table.

Mais personne dans cette assemblée a soutenu ne serait-ce qu'une seule fois le Président Macron et son premier ministre Édouard Philippe !

La mise en place du RSA déléguée à la gestion des départements sans la compensation à l'euro près a bien été décidé en 2007 et généralisée sur l'ensemble du territoire par le gouvernement de Nicolas Sarkozy et son premier ministre François Fillon .

Mais il n'y a toujours personne dans cette assemblée qui a soutenu ne serait-ce qu'une seule fois le Président Nicolas Sarkozy et son 1^{er} ministre François Fillon !

Et qui se souvient encore de la mise place de la loi HPST (hôpital – patient – santé – territoire) en 2009 de Roselyne Bachelot et du gouvernement de Nicolas Sarkozy et François Fillon mettant à mal notre système de santé public au profit du secteur privé dont les familles de notre département aujourd'hui font les frais ...

Mais encore une fois personne dans cette assemblée a soutenu ne serait-ce qu'une seule fois etc. etc...

Nous pourrions continuer à égrainer les mauvais choix et les décisions mortifères qui fragilisent les familles Samariennes dans leur quotidien dont personne ici semble porter une seule responsabilité.

C'est miraculeux comme l'aseptisation voulu des débats rend propre et lave de toutes responsabilités.

Mais en conclusion, l'état des lieux des difficultés n'est pas accompagné des réponses adéquates et pratiques dans le projet de BP pour corriger le mal vivre des habitants.

Pourtant il y a quelques mois nous apportions un vote d'abstention lors de votre premier Budget Primitif de plein exercice pour laisser le temps à la majorité de changer de cap.

C'est raté et nous l'avions deviné par anticipation lors du Débat d'Orientation Budgétaire qui nous invitait à livrer des propositions pour l'exercice 2023 dont aucune n'a été retenue.

Nous avons dit à l'époque que nous solliciter cela ressemblait un peu à nous demander de rédiger une lettre au Père Noël avec la certitude que nous que nous n'aurions pas ce que nous demanderions.

Il n'y a pas eu de miracle en forme de pain d'épices de saint Nicolas, pas miracle de Noël ni de bonnes résolutions de nouvelle année pour retenir une seule de nos proposition.

Pire, il a même été décidé d'assombrir l'avenir des familles privées d'emploi, de ne pas répondre à la crise du pouvoir d'achat et de ne pas aider les foyers fragilisés par l'inflation et la flambée des prix de l'énergie et des produits de premières nécessité.

Sur invitation de la Présidence nous avons même succombé au chant des sirènes lors du DOB pour nous inviter à retravailler collectivement une réponse sur la précarité énergétique à condition de retirer notre motion faisant la proposition de mettre en place un chèque coup de pouce face à la flambée des prix énergétiques et d'étendre nos dispositifs d'habiter mieux.

Aujourd'hui cette promesse a disparu et la parole publique de l'exécutif a perdu de son crédit.

Vous ne nous y reprendrez plus.

Nous nous opposons aussi à l'expérimentation du RSA conditionné ou au travail forcé que vous vous apprêtez à valider en faisant la contre-proposition d'une charte de progrès du département avec les employeurs pour les accompagner financièrement dans la pérennisation de l'emploi d'un stagiaire, conférant des droits et des devoirs aux employeurs et aux salariés, mais pas au bais.

En développant nos propres filières d'insertion qui fonctionnent et en instituant une allocation spécifique du Département de 3 mois, cumulable avec le salaire pour tout allocataire retrouvant un emploi.

Non définitivement nous ne partageons pas la même conception de la valeur travail qui se doit de rémunérer correctement un travailleur ou un salarié et c'est 1900 euros brut minimum.

Voilà des dispositifs pour valoriser la valeur travail et non la dégrader à l'instar d'un ministre des finances qui ne veut pas indexer les salaires sur l'inflation pour que nous apprenions à payer plus en percevant moins.

Non encore une fois, les assistés ne sont pas ceux que vous pointez du doigt lorsque par 3 fois déjà vous avez refusé de voter nos demandes auprès de la préfecture pour que la transparence des fonds publics et des crédits impôts compétitive emploi versé aux entreprises de la Somme soient rendus publics.

Des millions d'euros versés sans contrepartie de création d'emploi et sans contrôle public lorsque dans le même temps la chasse s'organise pour traquer l'oisif privé d'emploi, ou plutôt qui ne veut pas travailler, et que vous considérez comme un privilégié avec ses 550 euros d'allocations.

Si en 1914 la terre de Somme a été le théâtre d'un cauchemar humain, des corps livrés comme de la chair à canon, 2023 sera l'année où le département offrira des privés d'emploi comme de la chair à patron.

Le constat reste édifiant en ce qui concerne la souffrance au travail chez les agents du département même si on nous répète que tout va bien.

Le malaise est profond, endémique, les pressions, la surcharge, les externalisations, le recrutement de contractuels au risque qu'on nous rappelle comme il y a peu, notre appétence à n'entendre que les « nanards » ...

Pour ne prendre qu'un seul exemple, les crises ont fragilisé les familles et l'actualité au quotidien ce sont des MDSI qui manquent sur le territoire, des personnels en sous-effectif submergés par un afflux nombre des demandes, des accueils et il y a urgence à corriger ce besoin, repenser notre présence sur certains territoires très fragiles qui cumulent beaucoup de pauvreté.

Les budgets de l'insertion, du logement, du développement agricole ou de l'environnement qui sont des sujets majeurs pour le confort alimentaire et le bien vivre chez soit pâtissent des baisses des crédits lorsque le reste de vos actions sont dans les petits pas d'une continuité molle qui ne fera pas faire au département et ses habitants un grand bon en avant.

A titre d'exemple, votre totem de 80 millions d'euros sur le mandat pour les collèges de la Somme lorsque 2 établissements sont en prévision de reconstruction et que nous n'avons toujours pas de PPIC pour l'ensemble des 50 collèges publics c'est en réalité 52 % de crédits de paiements sur 68 % d'autorisation de programme ouvertes soit 35 % de l'objectif pour atteindre les 80 millions de la mandature.

Cette même démonstration s'applique si nous nous prêtons à décortiquer toutes les différentes lignes d'action du budget ou le même constat s'impose, il y a des objectifs ambitieux, des autorisations de programmes à minima et des crédits de paiements effectifs qui sont loin de la coupe aux lèvres.

Là ou un autre temps quelqu'un pouvait y déceler un loup, nous y percevons un leurre.

Ah la communication... en voilà une belle rumeur né de l'esprit des hommes pour tromper sur la vérité des faits.

Votre projet de BP 2023 n'est pas une bonne nouvelle pour les habitants, un peu comme les choix des gouvernements successifs que personne ici dans votre majorité a un jour soutenu, cela se saurait non ?

Réunion du Conseil départemental des 9, 10 et 11 janvier 2023
Budget primitif 2023

Discours de Madame Margaux DELÉTRÉ
Co-présidente du groupe Unis pour la Somme

Monsieur le Sénateur, cher Laurent,

Monsieur le Président, cher Stéphane,

Mesdames, messieurs les Vice-présidents et les élus, mes chers collègues,

Madame la Directrice Générale des Services, chère Emmanuelle, et je salue également l'administration ici présente, le cabinet ainsi que les anciens Présidents de ce département ou les anciens élus toujours assidus à l'occasion de cet exercice budgétaire annuel, la presse aussi que je n'oublie pas,

Permettez-moi, comme l'ont fait les collègues de cette assemblée avant moi et vous-même Président, de vous souhaiter à tous, au nom des élus du Groupe Unis pour la Somme, une bonne et heureuse année 2023.

Monsieur le Président, Madame la Directrice Générale des Services, j'ai une pensée particulière pour vos proches qui ont, de fait en même temps que vous, épousé votre fonction et je leur souhaite également mes vœux les plus sincères.

Je profite de cette occasion pour vous dire Président tout le plaisir que nous avons à travailler à vos côtés. J'ai, à de nombreuses reprises, échangé avec vous en présence de membres de l'opposition et je sais que c'est un sentiment partagé. C'est manifestement difficile de le dire sur les rangs d'en face, ils ne le feront en tout cas pas publiquement et leurs interventions publiques sont décidément beaucoup plus vigoureuses qu'en commission mais c'est le jeu politique. Je vous le dis donc tout simplement : vous êtes, avec Emmanuelle, totalement impliqués, investis, dynamiques et moteurs, vous vous engagez avec passion. Merci pour votre qualité d'écoute et de dialogue car elles sont appréciables et constantes.

Seul le prononcé fait foi

Je ne sais si j'ose vous souhaiter, nous souhaiter, une année sans chocs après ceux de 2020, 2021 puis 2022. L'année écoulée a marqué un climat d'incertitudes exacerbé par la guerre russe en Ukraine et la crise énergétique. Nous en vivons tous cette année encore les conséquences, citoyens comme collectivités mais évidemment mes pensées se tournent en premier lieu vers nos compatriotes ukrainiens qui sont sans doute ceux qui souffriront le plus. Pas une journée ne passe depuis un an sans que nous soyons bouleversés par les images de cette guerre et alors que nous nous sentons si impuissants, nous portons une responsabilité collective historique de faire valoir la paix et de toujours nous souvenir, malgré les malheurs, malgré les situations difficiles, que nous vivons dans un pays en paix et que c'est une chance.

Je souhaitais ce matin vous formuler deux vœux. La paix donc. La santé ensuite. J'ai attentivement écouté mon collègue Jean-Jacques Stoter lors d'une cérémonie de vœux dans son canton samedi soir et après avoir fait l'éloge de l'action départementale, il nous a rappelé qu'on ne se rendait compte de l'importance de la santé qu'une fois qu'on la perdait. Vous êtes plusieurs à avoir rencontré des difficultés en 2022 alors tout simplement et sincèrement, je vous souhaite une bien meilleure année 2023.

Monsieur le Président, le vote du budget est un moment si ce n'est le moment le plus important de l'année.

Moment important pour notre collectivité. Et je salue toutes celles et ceux, l'administration générale, les directions et particulièrement les finances, qui ont contribué à son élaboration.

Moment important pour les communes, les EPCI et l'ensemble des acteurs économiques et sociaux du territoire départemental qui, en connaissant très tôt dans l'année les principaux équilibres du budget départemental, peuvent se projeter plus facilement dans l'exercice qui s'ouvre et ainsi construire des projets dans l'intérêt des habitantes et des habitants de ce département.

Seul le prononcé fait foi

Ce budget 2023 est solide et ambitieux.

Un budget de 771,6 millions d'euros, c'est plus de près de 40 millions d'euros de budget supplémentaire par rapport à l'année dernière :

- + 11M pour soutenir les plus fragiles
- + 6 M pour améliorer le cadre de vie
- + 7 M pour les infrastructures et les bâtiments
- + 2,6 M pour favoriser le sport et la culture
- + 3 M pour construire, moderniser et équiper les collèges
- + 1 M pour la sécurité
- Et + 11M pour le fonctionnement

C'est un budget d'investissement pour développer le cadre de vie des samariens, l'attractivité du département, pour préparer l'avenir et soutenir l'économie. C'est un budget d'avenir dont les priorités seront notamment, évidemment, avec le bien vivre ensemble, la transition écologique.

C'est un budget de fonctionnement, un budget du quotidien, renforcé lui aussi afin de pouvoir assumer les dépenses contraintes et nous donner les moyens nécessaires au déploiement des politiques que nous voulons mener, toujours plus inclusives et durables.

C'est un budget qui est le résultat d'une gestion responsable, saine et rigoureuse ces dernières années, qui est cohérent je salue encore une fois l'immense travail impulsé par l'ensemble des services - sous la direction de notre directrice générale, de notre directeur des finances et bien sûr sous l'impulsion de notre Vice-Présidente en charge des finances et de l'Europe - chère Isabelle - dont je souhaite, au nom des élus de notre groupe, saluer le courage et l'abnégation à mener cette mission avec l'engagement le plus total.

Un mot particulier pour Christelle Hiver également qui mène tout au long de l'année un dialogue avec l'administration départementale pour offrir le meilleur service public possible aux habitants et aux partenaires.

Seul le prononcé fait foi

Je tenais à saluer également l'engagement des présidents de commission que je remercie ainsi que la direction générale pour avoir su aussi proposer des commissions préparatoires afin de bien cerner et prendre en compte les attentes de l'ensemble des élus de cette assemblée.

Alors certains ici diront (ou ont dit / disent souvent d'ailleurs) que ce n'est jamais assez. Essayons d'être objectifs, sortons de certaines postures, qui ne font pas avancer ce pourquoi nous sommes élus. Dans ce contexte d'instabilité, nous ne pouvons que nous réjouir d'un tel budget, qui nous permet d'absorber à la fois l'augmentation des dépenses au titre des solidarités sociales, et nous donne de réels moyens d'agir et d'investir avec un plan d'action urgent et global pour accélérer la transition écologique.

Depuis le début de mandat, que ce soit par le développement des mobilités douces, des espaces naturels sensibles, la promotion des produits locaux ou encore le soutien aux pratiques agricoles innovantes, nous avons impulsé toute une série d'actions tournées vers le développement durable. Ce n'est jamais assez, on ne va jamais assez vite c'est certain et l'année 2022 a été, espérons-le, pour ceux qui n'avaient pas saisi la mesure de l'accélération climatique, une année marquante avec ses températures inquiétantes, ses épisodes de sécheresses et le manque d'eau, ses épisodes cataclysmiques dont la tornade qui a sévèrement touché Conty. Nous devons absolument démultiplier nos efforts en matière de sobriété énergétique, nous devons être exemplaires et il n'en sera pas autrement. En 2023, nous proposons de poursuivre la rénovation énergétique de nos bâtiments, le verdissement de notre parc automobile et d'adopter une politique d'achats verte. Nous continuerons à favoriser les nouveaux modes de déplacement doux, l'installation de bornes de recharge électrique et nous maintiendrons l'aide à la conversion des véhicules au bioéthanol et à l'achat de vélos à assistances électriques, qui connaît un grand succès depuis son lancement en mars 2020. Et puisque nous ne relèverons pas les défis environnementaux sans y associer nos habitants, nous vous proposerons avec Franck Beauvarlet des aides aux ménages samariens pour

l'amélioration de la performance énergétique de leurs logements grâce à un « fond d'avance » afin de faciliter les travaux d'amélioration thermique.

Pas d'idéologie donc, l'écologie se doit d'être concrète, ce n'est ni Emmanuel Noiret, notre collègue et agriculteur ou Hubert de Jenlis qui nous diront le contraire. Ils avancent tous deux avec pragmatisme sur leurs sujets, que ce soit sur l'intensification du développement des circuits courts et nous célébrerons les 10 ans déjà de Somme Produits Locaux ou sur le bon développement du schéma cyclable départemental ou de celui des aires de covoiturage. Le niveau d'investissement sur les infrastructures est conséquent et il sera lui aussi fort apprécié par les communes et leurs usagers.

Un mot sur la politique territoriale menée par mes collègues Pascal Bohin et Brigitte Lhomme. En augmentant de plus de 5 millions d'euros, l'enveloppe d'investissement pour accompagner nos communes et nos communautés de communes dans la dynamisation des centres-bourgs et des équipements culturels, la restauration du patrimoine, la mise en accessibilité et bien d'autres champs, nous continuerons de faire vivre cet esprit de solidarité territoriale, d'innovation et de coopération qui finalement nous caractérise et fait la force de ce département. Une hausse de près de 34,6 % qui permettra entre autres - et c'est la grande nouveauté de ce budget - de financer les rénovations énergétiques des logements communaux et d'aider les EPCI qui souhaiteraient réaliser une cartographie thermique afin de prioriser les bâtiments à rénover. Nous avons une conviction forte : une commune qui se développe, ce sont des habitants qui s'installent, des gens qui s'attachent.

Et ici, chacun doit trouver sa place.

En présentant, grâce à Françoise Ragueneau, un schéma départemental des solidarités pour la période 2023-2027 avec une augmentation de plus de 6 M d'euros des crédits de fonctionnement, nous irons plus loin dans l'accompagnement les plus fragiles, avec des parcours plus adaptés et personnalisés et une attention particulière pour les « aidants », en leur proposant des dispositifs qui faciliteront leur quotidien. Nous reconduirons toutes

Seul le prononcé fait foi

les actions en faveur des personnes en situation de handicap avec ce même principe d'inclusion dans le champ scolaire, culturel, sportif et d'accès à l'emploi. Nous renforcerons sous l'égide d'Olivier Jardé, de manière significative, les moyens en prévention et en protection pour améliorer la qualité de l'accompagnement des jeunes et de leurs familles. Enfin, le maintien à domicile étant un enjeu et un défi majeur, nous augmenterons le tarif horaire de l'allocation personnalisée d'autonomie, nous financerons les indemnités de fin de contrat de l'aide à domicile en cas de décès du bénéficiaire employeur et nous apporterons un complément à la Prestation de Compensation du Handicap pour atteindre l'équivalent du taux de 150% du salaire de référence. Cette politique renforcée permettra, espérons-le, l'épanouissement de chacun.

Le Président l'a évoqué dans son discours d'introduction, la presse s'en était fait l'écho, elle continuera de le faire et des chefs d'entreprises nous interpellent, très régulièrement pour nous faire part de leurs difficultés de recrutement. Avec Jean-Michel Bouchy, pleinement engagé pour le retour à l'emploi, pour plus d'autonomie, de dignité et d'émancipation, nous avons inscrit la Somme comme territoire d'expérimentation de l'accompagnement rénové des allocataires du RSA. Ce sont, tout simplement des chances supplémentaires pour chaque samarien d'accéder, pour la première fois parfois et de trouver un emploi pérenne.

Sous la houlette de Virginie Caron-Decroix, que je salue pour le gros travail de concertation qu'elle a mené en fin d'année au sujet de l'important dossier de la sectorisation, nous continuerons de mettre en place tous les moyens nécessaires pour que nos 28 000 collégiens et les équipes pédagogiques puissent apprendre dans des conditions de travail optimales. C'est pourquoi en plus du plan d'investissement de 80 millions d'euros, nous proposerons le renouvellement du parc informatique pédagogique et informatique, la modernisation des équipements, le financement des instruments de musique et la généralisation des casiers pour tous. Nous poursuivrons notre démarche d'approvisionnement local pour les cantines, nous renouvellerons le budget participatif ainsi que le chéquier collégien qui est une mesure de pouvoir d'achat appréciée par les familles et par les jeunes samariens.

Seul le prononcé fait foi

Sur la dynamique tourisme, merci à Sabrina Holleville-Milhat de tout mettre en œuvre pour valoriser la Somme comme terre de nature et accessible à tous. Les enjeux sont nombreux : développer un tourisme vert et accessible, créer et surfer sur des dynamiques autour de grands événements comme les Jeux Olympiques de 2024, promouvoir et exporter nos savoir-faire locaux, notre gastronomie et je rappelle que la région des Hauts de France est, cette année, région européenne de la gastronomie.

Sur la culture et le sport, c'est un esprit volontariste et positif qui continuera de nous animer. Ils sont tous deux vecteurs, ils sont tous deux vitaux et je me réjouis des augmentations de budget sur l'un comme sur l'autre, ce qui nous donne des marges de manœuvre pour donner à vivre aux samariens des expériences culturelles et sportives – elles vont se multiplier le long du fleuve et dans l'espace public – et ce sont en réalité deux politiques qui sont toujours en construction parce qu'elles doivent sans cesse être en mouvement pour constamment s'adapter et c'est à mon sens cette adaptabilité et cette capacité à se renouveler avec ses nouveautés qui font leur force. Nous continuerons d'investir dans le livre et la lecture publique, les enseignements artistiques, l'aide au fonctionnement des associations culturelles et sportives ou l'accompagnement de nos athlètes de haut niveau comme dans les grands événements à venir et les projets structurants d'investissement mais nous irons bien au-delà de ça parce que ce qui nous importe n'est pas de mener uniquement les politiques qu'on nous demande de mener, c'est d'aller plus loin, c'est de décroisonner, de travailler avec et dans l'ensemble des directions, de soutenir, d'accompagner et tout simplement toucher les gens, toucher les agents aussi et nous leur proposerons par exemple des activités sportives avant de démarrer la journée, sur le temps du midi ou sur la fin de journée et puis nous installerons des expositions sur leur lieu de travail, où qu'ils soient.

Je terminerai mes chers collègues par avoir une pensée pour ces femmes et ces hommes engagés au quotidien pour notre sécurité. Je pense aux forces de l'ordre et à nos sapeurs-pompiers. Ils savent compter sur notre soutien pour faire face aux risques nouveaux. C'est tout l'enjeu de la nouvelle convention d'objectifs et de moyens pour la période 2023-

Seul le prononcé fait foi

2028 signée avec le SDIS, elle renforcera notre coopération pour la mise en œuvre de la réhabilitation des centres de secours, le financement de nouveaux équipements, véhicules et d'un programme d'investissement de plus de 6 millions d'euros. Le message que je souhaite faire passer et celui de gratitude pour leur total dévouement. Ils contribuent à faire vivre les valeurs de la République, la solidarité, la fraternité, en nous donnant un exemple toujours renouvelé de courage.

Monsieur le Président, Mesdames et messieurs les vice-présidents, Mes chers collègues, ce budget 2023 est à la hauteur des ambitions que nous portons pour notre département. Ses moyens supplémentaires en terme d'investissements permettront de développer notre territoire, partout, dans chacun de vos cantons. Il donne corps à notre vision d'un Département en première ligne de la transition écologique. Sa rigueur permet à notre collectivité de jouer pleinement son rôle d'amortisseur social en ces temps de crise, en ne laissant personne sur le bord du chemin. Il intensifie nos politiques de solidarités pour accompagner comme il se doit les Samariens dans toutes les étapes de leur vie. Il parle à notre jeunesse en l'accompagnant comme il se doit pour sa pleine réussite scolaire.

Président, vous pouvez compter sur le vote à l'unanimité de ce budget des élus du groupe « Unis pour la Somme ».

Je terminerai par vous demander à tous une faveur pour 2023 : souriez.

Souriez car comme le disait un éminent député, l'abbé Pierre, « un sourire coûte moins cher que l'électricité mais il donne autant de lumière ».

Prise de parole de Guillaume Duflot
Président du Groupe Somme, Droite, Centre et Indépendants
Session du Budget Primitif 2023
Lundi 9 janvier 2023

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers départementaux,
Chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord permettez-moi de vous présenter, au nom des élus du Groupe Somme, Droite, centre et Indépendant, nos meilleurs vœux, pour cette nouvelle année 2023 qui, je l'espère, sera meilleure que l'année précédente. Espérons que cette nouvelle année sera celle de la fin des crises sanitaires et sociales et de la crise énergétique.

Souhaitons également à chacune et chacun des samariens, à nos agents, des vœux de santé et de prospérité. Espérons enfin que cette année soit celle de la fin de la guerre en Ukraine.

Cette session budgétaire est pour nous l'occasion de saluer le travail de l'ensemble des services, des collaborateurs et des élus, qui œuvrent à chaque instant, pour le bien-être de nos concitoyens.

Les dernières décisions prises lors de la commission permanente du 5 décembre dernier vont dans le sens de l'intérêt général.

Comme vous pouvez le constater, nous avons été en 2022, et nous serons encore en 2023, au plus près des samariens et des samariennes. Le Budget qui vous sera présenté à l'occasion de cette session vous montrera une fois de plus, que notre majorité départementale servira toujours les intérêts de tous nos concitoyens car nous sommes un Département solidaire !

Le budget soumis à votre vote est le reflet de notre ambition pour tous les samariens, avec, signalons une augmentation de 38,6 millions. Ce budget est ambitieux, qui est tourné vers les investissements. Le département est je le rappelle une collectivité de proximité pour accompagner tous les samariens dans toutes les étapes de leur vie

Les actions à mettre en avant sont nombreuses, elles accompagnent notre quotidien.

La prévention et la protection de l'enfance et de la famille sont les priorités auxquelles nous sommes particulièrement sensibles. C'est la raison pour laquelle les crédits de fonctionnement proposés pour le budget primitif de l'année 2023 s'élèvent à 93,55 millions d'euros. Un budget en hausse de plus de 4,8 millions d'euros par rapport à celui de l'année dernière. Nous avons à cœur d'aider et d'accompagner au mieux, les professionnels, les familles et les enfants dont nous avons la charge.

Je me réjouis également de l'augmentation du budget en lien avec l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées de 6 millions d'euros. Notre groupe se félicite de la mise en place d'un schéma départemental des solidarités qui permettra entre autres de promouvoir un accompagnement de qualité, en établissement, mais bien sur aussi à domicile.

Une des priorités de ce mandat sera l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de handicap. Le principal de collège que je suis tiens à souligner l'intérêt de l'ouverture dans un certain nombre d'établissements, d'unités d'enseignement externalisées pour accueillir des enfants orientés en Instituts Médicoéducatifs (IME).

Dans le secteur agricole, grâce à une nouvelle inscription budgétaire nous allons accompagner fortement les 140 éleveurs

adhérents et en particulier les 50 éleveurs ovins issus de notre département. Il est essentiel d'être aux côtés de l'élevage ovin picard dont les résultats sont les produits phares de la Somme et estampillés de l'Appellation d'Origine Protégée. La Somme est une terre où l'ambition pour notre agriculture, nos agriculteurs est majeure.

Le travail de toute une majorité et notre implication collective dans les domaines de la solidarité, l'enfance, les routes, les communes, la culture, l'agriculture, le sport, le tourisme, permet aujourd'hui aux citoyens de voir à quoi sert le Conseil départemental. Nous devons, comme en témoigne ce BP, mettre en place des actions claires et efficaces, à destination de tous les sarrasinois, de toutes les communes, afin de rapprocher les citoyens, de l'action publique.

Les politiques engagées et conduites par la majorité sont le fruit de choix raisonnés et pragmatiques comme le travail autour de la sectorisation des collèges. Nous sommes satisfaits que le projet de sectorisation des collèges, auquel nous adhérons, soit proposé au vote de cette assemblée. Elle est aujourd'hui nécessaire. La réussite scolaire et éducative est une priorité départementale, et je m'en félicite.

Mesdames et Messieurs les élus, le Groupe Somme, Droite, Centre et Indépendants est fier de faire partie de la majorité départementale, fier de proposer à votre approbation les nouvelles mesures budgétaires qui vous seront présentées par nos collègues vice-président.

Ce budget primitif est le fruit du travail de l'ensemble des élus de la majorité derrière notre président, un travail mis en place par tous les agents du département, un travail intense et consciencieux, qui vise à s'inscrire dans la continuité, un travail qui portera ses

fruits et permettra au conseil départemental de remplir son rôle essentiel de solidarité.

Je vous remercie de votre attention.